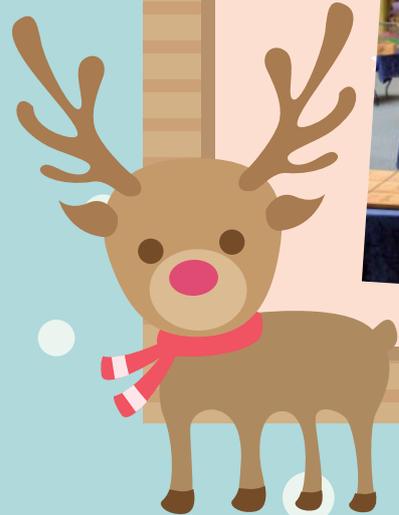




# GRISY SUISTNES



Noël des enfants

Informations Janvier 2020



Muriel Girault  
Adjointe chargée  
de la communication



Pauline Compagnon  
Agent chargée  
de la communication

Page 2

- **Edito**

Page 3/11

- **Conseils municipaux**

Page 12/13

- **Vœux du Maire**

Page 14/15

- **Finances**

Page 16

- **Communauté de Communes**

Page 17/21

- **Urbanisme**

Page 22/23

- **Enfance - Jeunesse - Education**

Page 24

- **Bâtiment - Travaux**

Page 25

- **Voirie**

Page 26/29

- **Sport - Associations sportives**

Page 30/41

- **Culture - Associations culturelles**

Page 42

- **Comité des fêtes**

Page 43

- **C.C.A.S.**

Page 44/45

- **Communication**

Page 46

- **Grisyssoliens à l'honneur**

Page 47/48

- **Infos diverses**

Page 49

- **Etat civil 2019**

Page 50

- **Calendrier des manifestations**

Page 51

- **Côté pratique**

Directeur de la publication :

M. Jean-Marc CHANUSSOT

mairie-de-grisy-suisnes@wanadoo.fr

accueil@grisy-suisnes.fr

www.grisy-suisnes.fr

Tél.: 01 64 05 90 03 - Fax: 01 64 05 91 11

Tél. d'urgence : 07 87 72 18 40

Dépôt légal : Janvier 2020

Impression : Imprimerie RAPIDOFFSET  
11, rue de Bougainville - GRISY-SUISNES



Chères Grisyssoliennes, chers Grisyssoliens,

Pour la dernière fois de ce mandat, j'ai l'honneur de vous présenter, en mon nom et en celui de tous les Conseillers et Employés Municipaux, mes vœux les plus sincères de joie, bonheur et surtout de santé, bien le plus précieux que nous ayons, pour cette année 2020.

Vous pouvez trouver dans ce dernier bulletin municipal du mandat, le texte que j'ai pu lire lors de la cérémonie des vœux à la population de notre village, qui a été comme d'habitude très suivie.

Un devoir de réserve est installé puisque nous sommes entrés en période de campagne électorale, et nous le respectons scrupuleusement.

Je veux donc simplement remercier tous ceux qui ont participé au déroulement de ce mandat :

- En tout premier les Adjoints et Conseillers municipaux, qui ont participé tout au long de ces six années, sans problème de quorum, souvent très largement atteint, dans un esprit de travail collaboratif et constructif, avec convivialité et bon esprit, ce qui rend les travaux les plus rébarbatifs acceptables. **MERCI A L'EQUIPE !**

- Les Employés ensuite, qui sont chacun très dévoués à leur tâche, et qui répondent présents lors des sollicitations en fonction de leurs domaines de prédilections, soit aux écoles lors d'évènements imprévus, soit à la voirie en hiver, soit aux services administratifs lors des fortes charges de travail.

- Les Présidents et bénévoles d'associations, qui se dévouent comme nous, pour répondre aux attentes de leurs adhérents, et qui le font avec passion.

- Les enseignants, auxquels nous portons une grande attention, dans le souci permanent d'accompagner au mieux nos enfants, par toutes nos actions matérielles et immatérielles.

- Les bénévoles des différentes Commissions Communales : Impôts, Electorales, et Centre Communal d'Action Sociale pour aider les plus démunis, et surtout accompagner nos Aînés.

Le Maire ne peut rien seul, et ces échanges sont tellement enrichissants.

Enrichissants comme l'ont été les centaines de rendez-vous avec beaucoup d'entre vous, car je me suis toujours rendu disponible pour écouter, expliquer, accompagner, et jamais je n'ai refusé le dialogue.

Pour tenir la fonction d'élus pendant toute la durée d'un mandat, il est essentiel d'être toujours soutenu par ses proches et ce malgré les difficultés personnelles que l'on peut rencontrer. Je remercie donc ma famille, et également les familles de tous les élus pour leur patience, leur compréhension et leur soutien moral.

Je souhaite de tout cœur vous retrouver en tant que maire l'année prochaine, car il est passionnant d'œuvrer pour le bien collectif, surtout au profit de cette commune à laquelle je suis tant attaché et pour laquelle il reste tant de beaux projets à réaliser.

Encore Meilleurs vœux à vous et à vos proches pour 2020.

Jean-Marc CHANUSSOT

ATTENTION NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE					
MAIRIE DE GRISY-SUISNES					
OUVERTURE DES SERVICES & PERMANENCES					
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
FERME	10 h 00 à 12 h 00 PERMANENCE DE TOUS LES SERVICES ADMINISTRATIFS				9 h 30 ACCUEIL 12 h 00
FERME	14 h 00 ACCUEIL 17 h 30	14 h 00 ACCUEIL 17 h 00	FERME	14 h 00 ACCUEIL 17 h 00	FERME
	ACCUEIL SOIR 18 h 30				



BIENVENUE SUR LE SITE OFFICIEL DE LA MAIRIE DE GRISY-SUISNES  
[www.grisy-suisnes.fr](http://www.grisy-suisnes.fr)



Philippe HALLEPEE  
Directeur Général  
des Services

## CONSEIL MUNICIPAL 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2019

Présents :

Mesdames GIRAULT, ORIOT, EMARRE, LANGLER, ROLET.

Messieurs CHANUSSOT, CARTON, MOREL, MASSIN, MUNOZ, GALPIN, COCHET, LENEDIC.

Absent(s) excuse(s) :

Mme MARTIN, donne pouvoir à Mme GIRAULT  
Mme FERRAIRA, donne pouvoir à Mme LANGLER

Absent(s) :

Monsieur RAYNARD

Madame GIRAULT a été nommée secrétaire.

Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 9 juillet 2019 à l'unanimité.

### RELEVÉ DES DÉCISIONS MUNICIPALES

**01-2019** Cession d'un scooter.

**02-2019** Restaurant scolaire - Demande de subvention au titre du Fonds d'Aménagement Communal

**03-2019** Attribution d'un accord cadre à bons de commande pour la préparation et la livraison de repas en liaison froide à la société ELIOR (dans la limite de 25.000 € HT).

**04-2019** Passation d'un avenant de moins-value au contrat d'assurance « véhicules à moteur », suite au retrait d'un scooter.

**05-2019** Passation d'un avenant au contrat de mission de contrôle technique relatif à la construction d'un restaurant scolaire.

**06-2019** Passation d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un restaurant scolaire.

**07-2019** Abrogation de la décision 02/2019 en raison de l'évolution de l'estimation financière des travaux et demande de subvention au titre du Fonds d'Aménagement Communal.

**08-2019** Information auprès du Conseil Régional de la modification apportée à l'opération de construction d'un restaurant scolaire, dans le cadre de la subvention délivrée au titre du Contrat d'Aménagement Régional.

**09-2019** Information auprès de l'Etat de la modification apportée à l'opération de construction d'un restaurant scolaire, dans le cadre de la subvention délivrée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

**10-2019** Passation d'un contrat de location de 3 copeurs.

### SUPPRESSION D'UNE RÉGIE D'AVANCES LIEE AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE ADMINISTRATIF

Le Maire rappelle à ses collègues que par délibération n°22/2016 du 6 avril 2016, le Conseil Municipal a institué une régie d'avances pour le service administratif communal, pour le paiement des dépenses suivantes : menues dépenses de fonctionnement tels du petit matériel, de l'alimentation en petite quantité, petites dépenses de papèterie et de timbres postaux.

Or, la Direction générale des finances nous signale qu'aucune opération n'a été enregistrée depuis la création de la régie d'avances et nous demande de la clôturer.

il convient procéder à la suppression de la régie existante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la délibération du conseil municipal n°22/2016 en date du 6 avril 2016 instituant une régie d'avances pour les menues dépenses de l'administration communale ;

Vu la demande de la direction générale des finances relative à la clôture de la régie n°640173 « régie d'avances service administratif » ;

CONSIDÉRANT qu'aucune opération n'a été enregistrée depuis la création de la régie d'avances susvisée ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de supprimer la régie d'avances susvisée ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE la suppression de la régie n°640173, dite « régie d'avances service administratif » ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

### MOTION CONTRE L'INSTALLATION D'UNE STATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS DANGEREUX SUR LE TERRITOIRE DE LA CCBRC

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la charte constitutionnelle de l'environnement,

Vu le code général des collectivités et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'environnement, notamment les dispositions des articles L 541.1 et suivants relatifs au droit des déchets et notamment les règles relatives à l'élimination des déchets,

Vu également les articles L511-1 et suivants du dit code,

Vu le projet de PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) d'Ile de France,

Vu l'enquête publique portant sur le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Région Ile de France et son rapport environnemental (18 juin-18 juillet),

CONSIDÉRANT le projet de Suez d'installer, sur le territoire de la CCBRC (Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux), l'extension de la décharge de la Butte Bellot située sur la commune de Soignolles-en-Brie,

CONSIDÉRANT que cette nouvelle station de stockage de produits dangereux d'une surface totale de 54 hectares- 48 % dédiés au stockage et 52 % aux

installations annexes et aménagements paysagers impacterait les communes de Soignolles-en-Brie, Yèbles, Champdeuil et Solers et plus largement le territoire de la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux,

CONSIDÉRANT qu'il serait plus juste d'indiquer qu'il s'agit d'une création de station de stockage sur la Commune de Yèbles plutôt que d'une extension sur la Commune de Soignolles en Brie pour deux raisons. La première parce que la nouvelle surface de stockage de produit dangereux est localisée en très grande majorité sur la commune de Yèbles et la seconde raison parce que ce nouveau projet porte sur des produits dangereux contrairement à la station de stockage de la Butte Bellot qui concerne uniquement des déchets non dangereux,

CONSIDÉRANT que cette future extension de stockage accueillera 200 000 tonnes annuel de déchets dangereux et 200 000 tonnes annuel de déchets non dangereux provenant notamment des chantiers du Grand Paris,

CONSIDÉRANT que la communauté de communes possède déjà depuis plus de 44 ans, une station de déchets ménagers et assimilés, le Centre d'Enfouissement Technique dit du Mont-Saint-Sébastien depuis 1974 à laquelle est venue s'ajouter ensuite l'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de la Butte Bellot en 2005 entraînant de nombreux désagréments : odeurs nauséabondes, nuisances sonores et pollution eu égard au transport des déchets,

CONSIDÉRANT que cette future extension pourrait entraîner davantage de risques de pollution sur la nappe phréatique de Champigny qui est déjà dans un état critique tant sur le plan quantitatif que qualitatif mais également sur la rivière de l'Yerres, CONSIDÉRANT l'opposition unanime des élus locaux et riverains au projet d'extension de la décharge de la Butte Bellot lors de la réunion publique du lundi 24 juin qui s'est tenue sur la commune de Yèbles,

CONSIDÉRANT que les représentants du groupe Suez ne sont pas en capacité d'apporter des réponses sur les conséquences de l'enfouissement de ses déchets sur la santé et l'environnement, CONSIDÉRANT l'absence de consultation en amont de la part de Suez auprès des Maires concernés et du Département sur ce sujet, CONSIDÉRANT l'absence également de dossiers sur ce projet d'extension de la décharge de la Butte Bellot,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DEMANDE L'ABANDON DU PROJET d'extension de la décharge de la Butte Bellot visant le stockage de produits dangereux compte tenu de l'absence d'information sur ce projet,

DEMANDE LE RETRAIT sur la carte intitulée "Les installations de traitement des déchets dangereux en Ile-de-France en 2018" figurant dans le PRPGD, du projet de stockage de déchets dangereux situé sur le territoire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

### REVISION DES STATUTS DE LA CCBRC

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi « NOTRE » n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment ses articles 35, 64 et 81, Vu l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/103 du 10 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes de Brie des rivières et châteaux,

Vu la délibération n° 2017-04 du 12 janvier 2017 et la délibération n° 2017-22 du 2 février 2017 portant sur la définition de l'intérêt communautaire action sociale,

Vu la délibération n°2018-77-01 du 6 avril 2018 portant déclaration d'intérêt communautaire concernant le portage de repas sur le territoire de la communauté de communes relativement à la compétence action sociale,

Vu la délibération n°2018-96 du 29 mai 2018 portant déclaration d'intérêt communautaire sur la compétence action sociale,

Vu la délibération n°2018-119-01 du 26 juin 2018 portant sur la définition de l'intérêt communautaire suite à la modification des statuts,

Vu la délibération n°2018-158 du 29 novembre 2018 portant sur la définition de l'intérêt communautaire politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales,

Vu la délibération n°2018-159 du 29 novembre 2018 portant sur la définition de l'intérêt communautaire action sociale en matière de santé,

Vu la délibération n° 2019-63 du 6 mai 2019 portant sur la modification de l'intérêt communautaire action sociale en matière d'enfance-jeunesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5214-16, L. 5211-17 et L. 5211-20 et suivants,

Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes,

Vu le projet de statuts annexé,

CONSIDÉRANT la nécessité de compléter les statuts au regard de la réglementation et des nouveaux projets de la Communauté de Communes, CONSIDÉRANT la prise en compte de ces modifications de compétences dans les statuts figurant en annexe,

CONSIDÉRANT que ces projets de statuts doivent être adoptés à la majorité des deux tiers des conseils municipaux des communes membres représentant au minimum la moitié de la population totale ou la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers minimum de la population, y compris le conseil municipal de la commune la plus peuplée si elle regroupe plus du quart de la population totale,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux figurant en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

### AIDE PONCTUELLE POUR UN EVENEMENT CULTUREL

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le projet de l'association « P'ART CŒUR », portant sur une représentation théâtrale le 5 octobre 2019, à Grisy-Suisnes,

Vu la demande d'aide ponctuelle sollicitée à la commune par la présidente de l'association P'ART COEUR pour financer l'évènement susvisé,

CONSIDÉRANT l'intérêt culturel et artistique du projet de représentation théâtrale pour les habitants,

CONSIDÉRANT que le projet artistique contribue à l'animation de la commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, voix pour : 14, abstention : 1 (Mme EMARRE)

DÉCIDE d'accorder une aide ponctuelle de cent cinquante euros (150 €) à l'association P'ART CŒUR.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

### ACQUISITION DE LA PARCELLE C 419

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu la convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER, approuvée par délibération du conseil municipal du 9 juillet 2019 ;

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquiescer à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu le dossier d'acquisition de la parcelle C 419, établi par la SAFER Ile de France ;

Vu l'inscription au budget 2019 du montant nécessaire à l'acquisition ;

CONSIDÉRANT que le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée C 419, d'une superficie de 1 083 m<sup>2</sup>, sise Chemin rural n°23 dit de la Folie, en zone agricole, répond aux objectifs de préservation et de protection des paysages du territoire communal ;

CONSIDÉRANT le prix d'acquisition de la parcelle C 419 de quatre mille quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingts centimes (4.084,80 €), hors frais de notaire ;

Vu l'information du notaire (Cabinet Virginie MILLIET-TENDRON et Fanny POBELLE) en date du 2 septembre 2019, confirmant avoir obtenu de la part de la SAFER, le dossier d'acquisition de la parcelle cadastrée C 419 par la commune de GRISY-SUISNES, moyennant le prix de 4.084,80 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle C 419 au prix de 4.084,80 € ;

AUTORISE le Maire à signer tous les actes y afférents ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

### DEMATÉRIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire présente à ses collègues le dispositif ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) proposé dans le département de Seine-et-Marne et qui permet la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

Ce dispositif répond à un besoin réel des collectivités territoriales et améliorera leur efficacité, notamment en diminuant les coûts liés aux impressions papier et à l'envoi des actes mais aussi en réduisant les délais de saisie et de transmission ainsi que les risques d'erreur.

Vu le code générale des collectivités territoriales et notamment des articles L 2131-1 et L 2131-2, L 3131-1 et L 5211-3 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention proposé par la Préfecture de Seine et Marne, relatif à la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité ;

CONSIDÉRANT que pour mettre en œuvre la télétransmission des actes au contrôle de légalité, une convention doit être conclue entre la collectivité et la Préfecture pour déterminer la date de raccordement de la collectivité, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie ainsi que les engagements respectifs de la collectivité et de la Préfecture pour le fonctionnement de ce processus ;

CONSIDÉRANT que dès la signature de cette convention, la collectivité pourra transmettre par voie dématérialisée les actes administratifs validés dans la nomenclature ;

CONSIDÉRANT que sont concernés par ce dispositif : les délibérations, décisions, arrêtés, les conventions inférieures à 150 Mo, les contrats de concession, les conventions et pièces relatives aux marchés publics et aux accords-cadres, les documents budgétaires et financiers ;

CONSIDÉRANT que toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant ;

CONSIDÉRANT que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité ;

CONSIDÉRANT que la commune devra désigner un prestataire en tant que tiers de télétransmission ;

CONSIDÉRANT que la mise en place du dispositif peut faire l'objet d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité en l'occurrence les délibérations, décisions, arrêtés, les conventions inférieures à 150 Mo, les contrats de concession,

# Compte rendu du 26 novembre 2019

les conventions et pièces relatives aux marchés publics et aux accords-cadres, les documents budgétaires et financiers,

APPROUVE la convention relative à la mise en place du dispositif de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité ;

SOLLICITE auprès de la Préfecture de Seine et Marne une subvention aussi élevée que possible au titre de la DETR ;

AUTORISE le Maire à signer tous les actes et pièces nécessaires à la mise en place du dispositif et à la demande de subvention

## QUESTIONS DIVERSES

1 - Monsieur le Maire informe ses collègues :

Décès de la sœur de Marie-France BLANPAIN. La famille a adressé un message de remerciements à l'attention des conseillers municipaux pour les marques de sympathie témoignées.

Marché de préparation et de livraison de repas en liaison froide pour les écoles :

- Coût actuel du repas de 2,21 € HT.

Suite à la consultation engagée, la société ELIOR a présenté une première offre à 2,882 € HT, négociée à 2,662 € HT par le pouvoir adjudicateur en demandant au candidat de revoir son offre en conservant d'une part, la qualité du service exigé et d'autre part, en limitant les prestations au respect des échéances annoncées par la nouvelle réglementation (ajustement du développement durable à 50% au 1<sup>er</sup> janvier 2022).

Considérant que les justifications apportées par le candidat sont recevables, le conseil municipal a accepté le prix proposé de 2,662 € par repas en demandant que l'offre soit complétée du volet communication (5 ateliers d'animation pour 0,02 € HT par repas), portant le prix retenu à 2,682 € HT par repas, soit une hausse de 47 centimes du prix du repas.

Le conseil municipal envisage de répercuter la hausse du prix du repas sur le prix du tarif cantine de la façon suivante :

- Tarif actuel : 4,30 € pour le 1<sup>er</sup> enfant, 3,50 € pour le 2<sup>ème</sup> enfant
- Tarif envisagé : 4,77 € pour le 1<sup>er</sup> enfant, 3,97 € pour le 2<sup>ème</sup> enfant.

CONSIDÉRANT l'impact de l'évolution réglementaire sur le prix du repas et que les tarifs de cantine n'ont subi aucune augmentation depuis 2015, les futurs tarifs de cantine devront être indexés sur le coût de la vie. Ce point sera délibéré lors du prochain conseil municipal.

La parcelle B n°455 fait l'objet d'un permis d'aménager pour 9 lots, rue Christophe Cochet. La voie de desserte du lotissement prolonge la rue Christophe Cochet pour se terminer en impasse avec une voie perpendiculaire. Le projet prévoit l'aménagement de deux lots à cette extrémité, destinée à se prolonger par la suite avec l'évolution de l'urbanisation. Il convient de nommer cette voie adjacente.

Les conseillers proposent à l'unanimité de nommer la voie « Rue Simone Veil ». Au préalable, il conviendra de solliciter l'autorisation auprès de la famille Veil.

2 - Monsieur MUNOZ propose que les subventions aux associations soient données en début d'année (mois de septembre/octobre) et non pas en fin d'année (mois de mai/juin) pour tenir compte du nombre réel d'inscription. Les conseillers approuvent à l'unanimité.

La période d'attribution sera donc revue.

Il conviendra de délibérer sur la définition des modalités de versement des subventions (exemple : quid des subventions lorsque l'association cesse son activité ?).

3 - Monsieur COCHET annonce que les travaux d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage à Guignes, en entrée de ville, près du rond-point des N36 et D619, sont terminés. L'opération d'1,8M € est financée par la CCBRC et le Sivu, avec une aide de l'Etat. L'emplacement coûtera 4 €/jour et exigera le versement d'une caution de 150 €.

Clôture de la séance à 23 h.

## CONSEIL MUNICIPAL 26 NOVEMBRE 2019

Présents :

Mesdames GIRAULT, ORIOT, EMARRE, FERREIRA, MARTIN, ROLET  
Messieurs CHANUSSOT, CARTON, MASSIN, MUNOZ, GALPIN, COCHET, LENEDIC

Absent(s) excuse(s) :

M. MOREL, donne pouvoir à Mme GIRAULT  
Mme LANGLER, donne pouvoir à Mme FERREIRA

Absent(s) :

Monsieur RAYNARD

Madame GIRAULT a été nommée secrétaire.

Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 1er octobre 2019 à l'unanimité.

## RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE

Prises dans le cadre des délégations confiées au Maire par le Conseil Municipal (Délibération n°42/2018 du 11/09/2018)

**11-2019** Marché de préparation et de livraison de repas en liaison froide pour les écoles

**12-2019** Modification de la demande de subvention sollicitée au titre du FAC, auprès du Conseil Départemental (la commune doit financer au moins 30% de coût de l'opération)

**13-2019** Mission de coordination SSI pour la construction d'un restaurant scolaire

**14-2019** Contrat d'accès et d'utilisation de l'espace aquatique L'Oréade

**15-2019** Révision de la demande de subvention sollicitée au titre du FAC auprès du Conseil Départemental (Arrêt du coût des travaux)

## AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA CCBRC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,

Vu la délibération n°2018-190-01 du 20 décembre 2018 de la CCBRC,

Vu la délibération n°4-2019 du 5 février 2019 portant adhésion au groupement de commandes de la CCBRC,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes signée entre la CCBRC et les communes adhérentes,

Vu la délibération n° 20.08.10.2019 du 8 octobre 2019 du SIRP Bombon-Bréau demandant son adhésion au groupement de commandes,

Vu la délibération 2019\_nov\_16 du 5 novembre 2019 du RPI Moisenay/Saint-Germain-Laxis demandant son adhésion au groupement de commandes,

Vu la délibération du 8 novembre 2019 de la Commune de Soignolles-en-Brie demandant son adhésion au groupement de commandes,

Vu la délibération du 17 octobre 2019 du RPI Andrezel/Champeaux/Saint-Méry demandant son adhésion au groupement de commandes,

Vu la délibération 2019\_123 du 13 novembre 2019 de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux autorisant le Président à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes,

Considérant la nécessité pour chaque adhérent au groupement de commandes de délibérer sur cet avenant afin d'approuver l'adhésion de nouveaux membres et de modifier les articles 4 et 7 de la convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes de la CCBRC, AUTORISE le Maire à signer l'avenant joint à la présente délibération.

## DELEGATION DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC Programme 2020 - Rue des Bois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°31 du 18 mars 2013, relatif à la création du Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM),

Vu le programme de travaux et les modalités financières établis par le SDESM, en date du 10 septembre 2019, concernant la rénovation de 25 points lumineux en LED, Rue des Bois,

Vu le coût estimé des travaux à inscrire au budget de la commune de 20 070 € HT soit 24 084 € TTC,

CONSIDÉRANT que le Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne, auquel la commune de Grisy-Suisnes adhère, est compétent pour les travaux d'éclairage public ;

CONSIDÉRANT que par voie de désignation de maîtrise d'ouvrage, le SDESM peut procéder aux travaux d'éclairage public ;

CONSIDÉRANT que le programme de travaux et les modalités financières établis par le SDESM pour la rénovation de 25 points lumineux en LED, Rue des Bois, indiquent un coût estimé des travaux à inscrire au budget de la commune de 20 070 € HT soit 24 084 € TTC ;

CONSIDÉRANT que la réalisation du programme de travaux présente un caractère d'intérêt général ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières relatifs à la rénovation de 25 points lumineux en LED, Rue des Bois ;

DELEGUE la maîtrise d'ouvrage au SDESM pour la réalisation des travaux correspondant au programme susvisé ;

DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux nécessaires ;

DIT que le coût estimé des travaux à inscrire au budget de la commune est de 20 070 € HT soit 24 084 € TTC ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux ;

AUTORISE le Maire à signer la convention financière et toutes pièces y afférentes ;

AUTORISE le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes subventionneurs ;

AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer leur traitement et leur recyclage.

#### OFFRE DE CONCOURS

**POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE**  
Travaux de restructuration de la voirie - Impasse de la Gare.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le projet de convention entre la commune et l'entreprise « Transport DONATI et Compagnie » relative aux travaux de restructuration de la voirie - Impasse de la Gare, établie dans le cadre d'une offre de concours faite par l'entreprise « Transports DONATI et Compagnie »,

Vu le devis de l'entreprise AlphaTP n°2018.04.11 relatif aux travaux de restructuration de l'impasse de la Gare en voirie VL pour un montant de 89.900,20 € HT,

Vu le devis de l'entreprise AlphaTP n°2018.04.11b relatif aux travaux de restructuration de l'impasse de la Gare en voirie traditionnelle pour un montant de 66.228,10 € HT,

Vu l'accord de principe de l'entreprise « Transport DONATI et Compagnie » sur le projet de convention, du 24 novembre 2019,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la gestion de son patrimoine, la commune envisage de restructurer la chaussée de l'impasse de la Gare,

CONSIDÉRANT qu'actuellement, la chaussée présente des dégradations et que ses caractéristiques techniques ne lui permettent plus de supporter la circulation de poids lourds,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ses activités, l'entreprise « Transport DONATI et Compagnie » utilise fréquemment l'impasse de la Gare.

Considérant que la circulation des véhicules poids lourds de l'entreprise est de nature à porter atteinte à l'intégrité de la voirie,

CONSIDÉRANT que l'entreprise « Transport DONATI et Compagnie » propose de participer aux travaux de restructuration de la chaussée de l'impasse de la Gare à hauteur du coût de renforcement rendu nécessaire par la circulation des véhicules poids lourds de son activité,

CONSIDÉRANT que la différence des deux devis établis par la société AlphaTP susvisés fait ressortir la plus-value résultant des travaux de restructuration nécessaire à la réalisation d'une chaussée pour voirie lourde, soit 23.672,10 € HT,

CONSIDÉRANT l'intérêt de l'entreprise « Transport DONATI et Compagnie » et de la commune pour aboutir à la restructuration de la chaussée de l'impasse de la Gare,

CONSIDÉRANT qu'en présentant une offre de concours, l'entreprise « Transport DONATI et Compagnie » a proposé à la Ville de participer en partie aux dépenses de réalisation des travaux, à hauteur de 26,33% du montant des travaux, soit 23.672,10 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention entre la commune et l'entreprise « Transport DONATI et Compagnie » relative aux travaux de restructuration de la voirie - Impasse de la Gare ;

DIT que le coût des travaux est de 89.900,20 € HT ;  
DIT que l'offre de concours est de 23.672,10 € ;  
DIT que les travaux sont inscrits en dépenses et en recettes au budget primitif ;

AUTORISE le Maire à signer la convention et toutes pièces y afférentes.

#### REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz (RODPP) est défini par décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Monsieur le Maire propose que la redevance due chaque année à la commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, soit fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

$PR' = (0,35 * L) \times \text{Coefn}$

où :

PR', exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;

L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due ;

Coefn représente le coefficient de revalorisation.

Pour permettre à la commune de fixer cette redevance, l'occupant du domaine communal la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

A titre indicatif, pour 2019, la RODPP est de 26,94 € avec un linéaire de 74 m.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte la proposition concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite « RODP provisoire ».

#### CREATION D'EMPLOI PERMANENT POUR INTEGRATION DIRECTE (CHANGEMENT DE FILIERE)

Le Maire expose à ses collègues que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu les dernières délibérations de création de poste 26/2019 et 27/2019 du Conseil Municipal en date du 14 mai 2019,

Vu la demande d'un agent,

CONSIDÉRANT la nécessité de corriger la filière d'emploi des agents afin qu'elle corresponde à la réalité de leur poste,

# Compte rendu du 26 novembre 2019

CONSIDÉRANT la demande de l'agent susvisée, CONSIDÉRANT qu'il convient de créer un emploi permanent à temps non complet, qui sera le cadre d'emploi d'accueil :

Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux (catégorie C)  
Adjoint Technique Territorial  
1 poste à temps non complet - 18,82 heures annualisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la création de l'emploi permanent comme présenté ;

DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente délibération ;

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

## CREATION D'EMPLOI PERMANENT POUR LE SERVICE PERISCOLAIRE

Le Maire expose à ses collègues que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu les dernières délibérations de création de poste 26/2019 et 27/2019 du Conseil Municipal en date du 14 mai 2019,

Vu la création d'une classe en école maternelle à la rentrée scolaire 2019/2020,

Vu l'augmentation du nombre de rationnaires de petite section en école maternelle,

CONSIDÉRANT que l'augmentation des enfants de petite section maternelle rend nécessaire le recours d'un agent supplémentaire au service périscolaire, CONSIDÉRANT qu'il convient de créer un emploi permanent à temps non complet pour assurer ce service supplémentaire à savoir :

Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux (catégorie C)  
Adjoint Technique Territorial  
1 poste à temps non complet - 6,27 heures annualisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la création de cet emploi permanent comme présenté ;

DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente délibération ;

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

## CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE

Le Maire expose à ses collègues que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, Vu les dernières délibérations de création de poste 26/2019 et 27/2019 du Conseil Municipal en date du 14 mai 2019,

CONSIDÉRANT les avancements de grades des différents agents communaux et les temps de travail hebdomadaires liés aux besoins du service public à rendre aux administrés ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer les 4 emplois permanents correspondants pour adapter administrativement les postes aux évolutions de carrière des agents, à savoir :

Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux (catégorie C).

Adjoint Administratif Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe  
1 poste à temps complet - 35 heures hebdomadaires.

Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe  
1 poste à temps non complet - 28 heures hebdomadaires.

Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux (catégorie C).

Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe  
2 postes à temps complet - 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la création de 4 emplois permanents comme présenté ;

DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente délibération ;

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

## RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DANS LE CADRE DES ETUDES ASSUREES SUR LE TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES Année scolaire 2019/2020

Le Maire rappelle à ses collègues que depuis de nombreuses années, un service d'études est offert aux élèves de l'école élémentaire.

Ces activités d'études surveillées ou dirigées, peuvent être assurées par des enseignants, fonctionnaires de l'Education Nationale, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par leur employeur principal.

Au regard de l'effectif habituel des enfants à l'étude, les besoins sont appréciés à 2 postes pour l'étude des lundis, mardis, jeudis et vendredis.

A la rentrée 2019/2020, deux nouveaux enseignants se sont proposés.

Dans l'esprit de continuité du service public, l'organisation mise en place est la suivante :

- un enseignant a en charge la semaine entière
- deux autres enseignants prennent en charge la moitié de la semaine, soit 2 jours chacun.

Pour la rémunération, une réglementation spécifique précise les montants plafonds de rémunération des heures effectuées dans ce cadre, montants différents selon que l'activité relève de l'enseignement ou de la simple surveillance, et selon le grade détenu par les intéressés dans leur emploi principal.

Ces taux plafond ont fait l'objet d'une revalorisation en 2017. Conformément aux dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, la rémunération afférente à cette activité accessoire sera soumise aux seules cotisations suivantes : CSG, CRDS, et, le cas échéant, à la RAFF si les conditions sont remplies.

Le Maire précise que tous les agents ou personnel enseignant rémunérés par la Ville qui participent aux temps d'activités périscolaires sont garantis par un contrat responsabilité civile.

Il appartient au Conseil de décider cette organisation pour l'année scolaire 2019/2020 et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire selon les taux plafond revalorisés en 2017.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération de certains travaux supplémentaires effectués par des instituteurs en dehors de leur service normal,

Vu le bulletin officiel de l'Education nationale n° 9 du 2 mars 2017 relative aux taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par certains enseignants pour le compte des collectivités locales,

Vu la note de service n°2017-030 du 8 février 2017 du Ministre de l'Éducation Nationale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à recruter trois fonctionnaires du ministère de l'Éducation nationale pour assurer les études surveillées et dirigées sur le temps d'activités périscolaires ;

FIXE le temps global nécessaire à cette activité accessoire d'études à 10 heures par semaine, réparties comme exposé entre les différents enseignants ; DIT que les enseignants seront rémunérés sur la base des taux de rémunération maximum fixé au bulletin officiel de l'éducation nationale du 2 mars 2017 ;

PREND ACTE que le personnel enseignant rémunéré par la Ville dans le cadre du temps d'activités périscolaires est garanti par un contrat responsabilité civile ;

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

### ACQUISITION FONCIERE

#### PARCELLES C 477, D 29, D 462, D 463, D 467, D 469, D 480

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 1111-1,

Vu le projet de révision du PLU arrêté par délibération n°30/2019 du 14 mai 2019,

Vu la proposition de Mme DUMAINE en date du 14 mai 2019 de vendre à la commune les parcelles C 477, D 29, D 462, D 463, D 467, D 469, D 480, sises sur les secteurs de la Coudras et du Petit Grisy, d'une superficie totale de 4.056 m<sup>2</sup>, au prix de 8.112 €,

Vu la charte d'évaluation des Domaines publiée par la Direction de l'Immobilier de l'état - Direction Nationale d'Interventions Domaniales de décembre 2016,

CONSIDÉRANT que les parcelles susvisées se situent en zone naturelle du PLU ; Considérant la volonté du Conseil Municipal de préserver et de protéger les zones naturelles ; CONSIDÉRANT que pour le maintien et la conservation des espaces naturels, il est nécessaire que la commune se porte acquéreur des parcelles susvisées ; CONSIDÉRANT qu'au regard du prix proposé par le vendeur, une évaluation des domaines n'est pas requise ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées C 477, D 29, D 462, D 463, D 467, D 469, D 480, pour une superficie totale de 4 056m<sup>2</sup> et au prix de 8 112 € (huit mille cent douze euros) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition des biens et toutes pièces y afférentes ; DIT que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget primitif.

### ACQUISITION FONCIERE PARCELLES D 699, D 701, D 702

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 1111-1,

Vu le projet de révision du PLU arrêté par délibération n°30/2019 du 14 mai 2019,

Vu la proposition de M. YOUINOUC en date du 4 septembre 2019 de vendre à la commune les parcelles D 699, D 701 et D 702, sises chemin du Rôle de Suisnes, d'une superficie totale de 7 185 m<sup>2</sup>, au prix de 14 370 €,

Vu la charte d'évaluation des Domaines publiée par la Direction de l'Immobilier de l'état - Direction Nationale d'Interventions Domaniales de décembre 2016,

CONSIDÉRANT que les parcelles susvisées se situent en zone naturelle du PLU ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil Municipal de préserver et de protéger les zones naturelles ;

CONSIDÉRANT que pour le maintien et la conservation des espaces naturels, il est nécessaire que la commune se porte acquéreur des parcelles susvisées ;

CONSIDÉRANT qu'au regard du prix proposé par le vendeur, une évaluation des domaines n'est pas requise ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées D 699, D 701 et D 702, pour une superficie totale de 7 185 m<sup>2</sup> et au prix de 14 370 € (quatorze mille trois cent soixante-dix euros) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition des biens et toutes pièces y afférentes ; DIT que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget primitif.

### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe ses collègues :

1 - Courriers de la Préfecture en date du 20 novembre 2019, adressés aux occupants des parcelles C894, 900, 907, 908 et 909 sises RD 319 au lieu dit « Le Verdun » qui contestent l'état d'astreinte mis à leurs charges par ordonnance du tribunal de Grande Instance de Melun du 7 juin 2016, dans une affaire intéressant des infractions à la législation sur l'urbanisme, à savoir :  
- installation de caravanes en espace boisé classé,  
- défrichement sans autorisation de bois ou forêt d'un particulier,  
- infraction aux dispositions du PLU,  
- exécution irrégulière de travaux soumis à déclaration préalable.

Afin de vérifier si la situation a bien été régularisée, les services de la préfecture procéderont à une nouvelle opération de contrôle.

Madame FERREIRA interroge Monsieur le Maire sur les dispositions réglementaires en matière d'aménagement de jardins familiaux.

Monsieur le Maire rappelle les dispositifs actuels tels que Les Maîtrises d'Œuvre Urbaines et

Sociales (MOUS) et le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) de Seine et Marne dont la révision est en cours d'élaboration. Le nouveau schéma directeur entérinera probablement la situation existante.

2 - Révision du Plan Local d'Urbanisme :

Le commissaire enquêteur a rendu le 18 novembre dernier le rapport d'enquête et ses conclusions. Il délivre un avis favorable. Le conseil municipal délibérera prochainement sur l'approbation du projet de révision du PLU.

3 - Construction d'un collège par la CCBRC à COUBERT : L'opération est engagée.

4 - Le Chemin des Roses : La voie réservée aux vélos et aux piétons est aménagée sur une portion de l'ancienne ligne de Vincennes reliant la gare de Paris-Bastille dans Paris à Verneuil-l'Étang. Le chemin traverse les communes de Servon, Briecomte-Robert, Grisy-Suisnes, Coubert, Soignolles-en-Brie, Solers et Yèbles.

L'ancienne voie ferrée constitue un potentiel pour créer une Voie Verte d'une trentaine de Km, à partir de la station terminus du RER A à Boissy-St-Léger. Une phase d'aménagement est envisagée entre Servon et Santeny.

Levée de la séance à 22 h 20.

## CONSEIL MUNICIPAL 10 DECEMBRE 2019

Présents :

Mesdames GIRAULT, ORIOT, EMARRE, LANGLER, ROLET,  
Messieurs CHANUSSOT, CARTON, MASSIN, MOREL, GALPIN, COCHET, LENEDIC

Absent(s) excuse(s) :

Mme MARTIN, donne pouvoir à M. CHANUSSOT  
Mme FERREIRA, donne pouvoir à Mme LANGLER  
Monsieur MUNOZ

Absent(s) :

Monsieur RAYNARD

Madame GIRAULT a été nommée secrétaire

Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 26 novembre 2019 à l'unanimité.

### RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE

Prises dans le cadre des délégations confiées au Maire par le Conseil Municipal (Délibération n°42/2018 du 11/09/2018)

16-2019 Marché de travaux de construction d'un restaurant scolaire - 15 lots

17-2019 Demande de subvention au titre de la DETR 2020 - Achat de défibrillateurs

18-2019 Demande de subvention au titre de la DETR 2020 - Réfection du lavoir municipal.

# Compte rendu du 10 décembre 2019

## REVISION DU PLU - Approbation

En préambule, le Maire rappelle à ses collègues que lors de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2012, il les informait des différentes raisons qui conduisent aujourd'hui la Municipalité à faire évoluer son Plan Local d'Urbanisme :

- Satisfaire les obligations des lois Grenelle 1 et 2,
- Prendre en compte les orientations du SDRIF 2013,
- Revoir les emplacements réservés pour les équipements publics et notamment pour l'organisation du stationnement,
- Etudier la possibilité de l'extension de la zone d'activité existante,
- Réfléchir à la localisation des zones AU en fonction d'une bonne organisation de l'aménagement de la zone,
- Revoir les potentiels urbanisables,
- Revoir la délimitation des zones N et Nh.

A cette occasion, le Maire a justifié le choix de la procédure de révision et annoncé le déroulement de la procédure.

Par délibération du 19 juin 2018, le Conseil Municipal a constaté la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Par délibération du 14 mai 2019, le Conseil Municipal a arrêté le projet de révision du PLU et tiré le bilan de la concertation. A l'issue de cette décision, le projet a été communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées, aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés et aux présidents d'associations agréées qui en ont fait la demande.

Le projet de révision du PLU comprend :

- Le rapport de présentation,
- Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD),
- Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP),
- Le règlement et ses documents graphiques,
- Les annexes sanitaires,
- Les servitudes d'utilité publique,
- Les informations diverses,
- Le classement des infrastructures de transports terrestres,
- Le plan de prévention des risques naturels.

Le projet de révision du PLU a été soumis à enquête publique du 10 septembre 2019 au 10 octobre 2019 inclus. Durant cette période, un dossier relatif au projet de révision du PLU a été tenu à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Le dossier était composé des éléments suivants :

- Le projet de révision du PLU,
- La note de présentation du projet,
- Les délibérations,
- Les avis des personnes publiques associées et autres personnes consultées,
- Le bilan de la concertation,
- La liste des textes qui régissent l'enquête publique,
- Le porter à connaissance du préfet.

Chacun pouvait prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations, propositions et contrepropositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit en Mairie au Commissaire enquêteur.

Le projet de révision du PLU était également disponible pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la mairie de Grisy-Suisnes.

Le 18 novembre 2019, le commissaire enquêteur transmettait au Maire le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur est tenue à la disposition du public en mairie et sur le site internet [www.grisy-suisnes.fr](http://www.grisy-suisnes.fr), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Sur son rapport, le commissaire enquêteur a fait figurer les observations écrites et orales du public, ainsi que les réponses exprimées par les personnes publiques associées et les personnes consultées.

Après avoir établi la synthèse des observations et ses appréciations, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, assorti des recommandations suivantes :

- 1 - Définir une programmation globale sur l'ensemble des zones AU précisant, par type et nature de logement (social/privé), l'objectif quantitatif à atteindre par année ;
- 2 - Améliorer l'offre de stationnement pour favoriser les mobilités « douces » à vélo, par la mise en place de parking/abris à vélos près des arrêts de bus, des équipements publics et des zones de commerce ;
- 3 - Proposer une modification de l'OAP CARNOT en vue d'une répartition plus homogène des densités entre les secteurs actuellement construits et ceux à construire.

Au vu des conclusions de l'enquête publique, le projet de révision du PLU a été modifié en prenant en compte les recommandations n°2 et n°3 formulées par le commissaire enquêteur.

En effet, pour la recommandation n°1, le Maire indique qu'il conviendrait de se limiter à un suivi de la production des constructions sur l'ensemble des zones AU. Il n'est pas possible pour la commune de définir une programmation car cela dépend beaucoup des opportunités foncières. De plus, il n'est pas souhaitable de faire un échancier sur les OAP pour ne pas prioriser certaines zones AU par rapport à d'autres. Il n'y a pas d'élément qui permet objectivement de le faire.

Il appartient au Conseil municipal de délibérer sur l'approbation de la révision du PLU telle que modifiée après prise en compte des recommandations n°2 et n°3 formulées par le commissaire enquêteur.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-21 à L.153-23, L.153-33, R.153-12, R.153-20 et R.153-21,  
Vu le Schéma Directeur de la Région Ile de France

(SDRIF), approuvé par décret en Conseil d'État n° 2013-1241 du 27 décembre 2013,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2012, prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2018, constatant la tenue du débat sur les orientations générales du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 mai 2019, arrêtant le projet de révision du PLU et tirant le bilan de la concertation,

Vu le courrier distribué entre le 29/05/2019 et le 3/06/2019 aux personnes publiques associées, notifiant pour avis le projet de révision du PLU,

Vu la décision n°E19000104/77 du 10 juillet 2019 du président du Tribunal Administratif de Melun, désignant le commissaire enquêteur,

Vu l'arrêté n°91/2019 du 30/07/2019, portant organisation de l'enquête publique relative à la révision du PLU,

Vu l'avis d'enquête publique affiché le 23/08/2019 en mairie et aux emplacements réservés à l'affichage municipal,

Vu la mise en ligne en date du 23/08/2019 sur le site internet de la commune, de l'information visant la mise en enquête publique du projet de révision du PLU,

Vu la publication de l'avis de mise en enquête publique sur les journaux « Le Parisien » et « La République » du 26/08/2019 et du 16/09/2019, annonçant la mise en enquête publique du projet de révision du PLU, du 10 septembre 2019 au 10 octobre 2019 inclus,

Vu les avis des personnes publiques associées,  
Vu le registre d'enquête permettant de recevoir les observations du public, arrêté le 10 octobre 2019 par le commissaire enquêteur à la clôture de l'enquête publique,

Vu le rapport d'enquête - Conclusions et Avis du Commissaire enquêteur et ses annexes, en date du 18 novembre 2019,

CONSIDÉRANT que le commissaire enquêteur a pris en compte dans son rapport tous les avis exprimés par les personnes publiques associées et les observations formulées par le public au cours de l'enquête,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de tenir compte des résultats de l'enquête publique,

CONSIDÉRANT que les résultats de l'enquête publique et l'avis du commissaire enquêteur justifient des adaptations mineures du projet de révision du PLU arrêté par décision du Conseil Municipal en date du 14 mai 2019 ,

CONSIDÉRANT que le projet de révision du PLU, tel que modifié à l'issue de la prise en compte des recommandations formulées par le commissaire enquêteur dans les conclusions de son rapport, est prêt à être approuvé,

CONSIDÉRANT que la commune est couverte par le SDRIF approuvé le 27 décembre 2013,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE du déroulement de la procédure de révision,  
 APPROUVE la révision du PLU telle que modifiée après prise en compte des recommandations formulées par le commissaire enquêteur sur le rapport d'enquête, conclusions et avis, annexé à la présente délibération,  
 CHARGE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,  
 PRECISE que le dossier de révision du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de Grisy-Suisnes aux jours et heures habituels d'ouverture,  
 DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 153 -20 et R153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département ;  
 DIT que la commune étant couverte par un schéma directeur approuvé (SDRIF), le PLU révisé sera exécutoire de plein droit dès lors qu'il aura été publié et transmis à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

### SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CCAS

Le Maire rappelle à ses collègues que chaque année, le Conseil Municipal fixe le montant de la subvention à attribuer au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de Grisy-Suisnes.  
 Le montant inscrit au compte 657362 du budget

principal de 2018 s'élevait à 15 000,00 €. Pour l'année budgétaire 2019, il est proposé l'attribution d'une subvention de 16 800,00 €. Vu le budget primitif 2019 de la commune voté par délibération n°22/2019 du 11 avril 2019, CONSIDÉRANT que le crédit inscrit au budget 2019 au compte 657362 est de 16 800.00 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
 DECIDE le versement de la subvention d'un montant de 16 800.00 € au C.C.A.S. ;  
 AUTORISE le Maire à signer tous documents y afférents.

### - DECISION MODIFICATIVE N°3 - Conditions d'amortissement des subventions d'équipements

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la durée d'amortissement des subventions d'équipements comme suit :

- 1) Cinq ans lorsque les subventions financent des biens mobiliers, du matériels, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, non mentionnées au 2) et 3) ;
- 2) Trente ans lorsque les subventions financent des biens immobiliers ou des installations ;
- 3) Quarante ans lorsque les subventions financent des projets d'infrastructures d'intérêts national (exemple : logement social, réseau très haut débit...);

Vu L'article L2321-2- 28 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu L'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDÉRANT que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées constituent des dépenses obligatoires (au compte 204),

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipements versées dans le respect des instructions budgétaires et comptables en vigueur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE que les subventions d'équipements versées seront amorties de la façon suivante :

- 1) Cinq ans lorsque les subventions financent des biens mobiliers, du matériels, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, non mentionnées au 2) et 3) ;
  - 2) Trente ans lorsque les subventions financent des biens immobiliers ou des installations ;
  - 3) Quarante ans lorsque les subventions financent des projets d'infrastructures d'intérêts national (exemple : logement social, réseau très haut débit...);
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget chaque année.

### DECISION MODIFICATIVE N°4 - Investissement - Chapitre 20

Par délibération n°22/2019 en date du 11/04/2019, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le budget primitif 2019 de la commune. Les crédits budgétaires prévus au chapitre 20 (immobilisations incorporelles) ne permettent pas de subvenir aux dépenses courantes nécessaires pour les frais et documents urbanisme de la collectivité. Il convient de procéder aux opérations d'ajustements des crédits budgétaires comme suit :

COMPTES DE DEPENSES à réduire						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	I	020	020	Sans	Frais d'urbanisme	- 2 000,00 €
COMPTES DE DEPENSES à ouvrir						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	I	20	202	Sans	Frais d'urbanisme	+ 2 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de procéder au vote transferts de crédits sur le budget principal 2019 comme suit :

COMPTES DE DEPENSES à réduire						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	I	020	020	Sans	Frais d'urbanisme	- 2 000,00 €
COMPTES DE DEPENSES à ouvrir						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	I	20	202	Sans	Frais d'urbanisme	+ 2 000,00 €

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE Association KRAV MAGA

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 Vu la demande de subvention exceptionnelle sollicitée à la commune par la présidente de l'association KRAV MAGA pour financer l'achat de boucliers de protection,  
 Vu l'avis favorable de la commission Sports/Associations en date du 30 novembre 2019,  
 CONSIDÉRANT que pour la saison 2019/2020 le nombre d'adhérents est composé majoritairement de femmes (19 sur 36 licenciés),  
 CONSIDÉRANT que le club doit procéder à l'achat de boucliers supplémentaires pour assurer une meilleure protection des adhérentes,  
 CONSIDÉRANT que la demande a fait l'objet d'un avis favorable de la commission Sports/Associations,  
 Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
 DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de quatre cents euros (400 €) à l'association KRAV MAGA.  
 DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

# Compte rendu du 20 décembre 2019

## DENOMINATION DU PROLONGEMENT DE LA RUE CHRISTOPHE COCHET

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer par délibération, le nom à donner aux rues.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune.... » Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Ainsi, la parcelle B n°455 fait l'objet d'un permis d'aménager pour 9 lots, rue Christophe Cochet. La voie de desserte du lotissement prolonge la rue Christophe Cochet pour se terminer en impasse avec une voie perpendiculaire. Le projet prévoit l'aménagement de deux lots à cette extrémité, destinée à se prolonger par la suite avec l'évolution de l'urbanisation. Il convient de dénommer la voie adjacente et de déterminer la numérotation des futures habitations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le permis d'aménager n°PA 077 217 19 00001, délivré le 31/05/2019 à l'IMMOBILIERE DU TEMPLE,

Vu le plan d'aménagement du permis d'aménager susvisé,

Vu l'accord du bénéficiaire du permis d'aménager en date du 5 décembre 2019,

CONSIDÉRANT qu'il convient de dénommer le prolongement de la rue Christophe Cochet qui desservira 9 habitations prévues dans le cadre du permis d'aménager de l'IMMOBILIERE DU TEMPLE susvisé,

CONSIDÉRANT qu'il convient de déterminer la numérotation des futures habitations du lotissement susvisé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DENOMME l'extrémité perpendiculaire du prolongement de la rue Christophe Cochet la « rue Simone Veil »,

DIT que les 7 premiers lots s'étendront du n°7 au n°19 de la rue Christophe Cochet et que les lots 8 et 9 formeront respectivement les numéros 4 et 2 de la rue Simone Veil, suivant le plan annexé à la présente décision.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe ses collègues :

1 - L'association P'ART CŒUR remercie le conseil municipal d'avoir voté le 1<sup>er</sup> octobre 2019, une aide ponctuelle de 150 € pour le financement d'une représentation théâtrale (délibération n°41/2019).

2 - Par courrier du 26 novembre 2019, cinq enseignants de l'école élémentaire Champ Fleuri ont souhaité nous faire part d'un projet pédagogique

pluridisciplinaire à dominante musicale qui se déroulerait au cours de l'année scolaire 2020/2021 pour l'ensemble des élèves de l'école. Dans le cadre de la préparation budgétaire, l'équipe enseignante sollicite auprès de la commune la prise en charge de la rémunération d'une employée territoriale assistante d'enseignement artistique (3 heures par semaine pendant environ 30 semaines).

3 - La brigade de gendarmerie de Coubert montre son efficacité en annonçant les résultats 2019 : Baisse des cambriolages, environ 400 procès-verbaux d'infraction ont été dressés pour faire respecter la réglementation routière applicable aux poids-lourds le long de la RD 319.

4 - Une pizzeria ambulante s'installera prochainement les mardis après-midi, entre 15 h et 21 h, place de la Mairie.

5 - La CCBRC a procédé à un état des lieux du service eau et assainissement des communes membres aux fins d'envisager une harmonisation tarifaire du service. Au vu des écarts constatés entre les communes et des investissements nécessaires pour moderniser et optimiser la performance des réseaux du territoire intercommunal, une hausse du prix de l'eau semble probable.

Levée de la séance à 22 h.

## CONSEIL MUNICIPAL 20 DECEMBRE 2019

Présents :

Mesdames GIRAULT, MARTIN, LANGLER, ROLET, Messieurs CHANUSSOT, CARTON, MASSIN, GALPIN, COCHET, LE NEDIC

Absent(s) excuse(s) :

Mme EMARRE, donne pouvoir à Mme GIRAULT

Mme ORIOT, donne pouvoir à M. CHANUSSOT

Mme FERREIRA, donne pouvoir à M. CARTON

Monsieur MOREL - Monsieur MUNOZ

Absent(s) : Monsieur RAYNARD

Madame GIRAULT a été nommée secrétaire

### Avenant n°1 au procès-verbal de mise à disposition entre la Commune de Grisy-Suisnes et la Communauté de Communes de la Brie des Rivières et Châteaux - Service public de l'assainissement collectif -

Le Maire rappelle à ses collègues que par délibération n°63/2018 du 4 décembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de mise à disposition du service public de l'assainissement collectif entre la Commune de Grisy-Suisnes et la Communauté de Communes de la Brie des Rivières et Châteaux.

Le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert.

Il convient de compléter le procès-verbal initial d'un emprunt eau pluviale appartenant à la commune de GRISY-SUISNES qui avait été contracté auprès

de la Société Générale pour l'exercice de la compétence assainissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la délibération n°2018-136 du 27/09/18 de la Communauté de Communes de la Brie des Rivières et Châteaux autorisant le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et ouvrages du service public de l'assainissement collectif de la commune de Grisy Suisnes à la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04/12/18, autorisant le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et ouvrages du service public de l'assainissement collectif de la commune de Grisy Suisnes à la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux ;

Vu le projet d'avenant n°1 au procès-verbal de mise à disposition des biens et ouvrages du service public de l'assainissement collectif de la commune de Grisy Suisnes à la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux ;

Vu la délibération du 19/12/2019 de la Communauté de Communes de la Brie des Rivières et Châteaux autorisant le Président à signer l'avenant n°1 au procès-verbal de mise à disposition des biens et ouvrages du service public de l'assainissement collectif de la commune de Grisy Suisnes à la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux ;

Considérant qu'en application de l'article L.5211-5-III du code général des collectivités territoriales, « le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L.1321-1, les deux premiers alinéas de l'article L.1321-2 et les articles L.1321-3, L.1321-4 et L.1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales » ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de compléter le procès-verbal initial d'un emprunt eau pluviale appartenant à la commune de GRISY SUISNES qui avait été contracté pour l'exercice de la compétence assainissement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au procès-verbal de mise à disposition des biens et ouvrages du service public de l'assainissement collectif de la commune de Grisy Suisnes à la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux ;

DIT que pour l'emprunt référencé 17406002001 souscrit auprès de la Société Générale, le capital restant dû au 10/12/2017 était de 482 058,63 € ;

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au procès-verbal de mise à disposition des biens et ouvrages du service public de l'assainissement collectif de la commune de Grisy Suisnes à la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux annexé à la présente délibération.

Levée de la séance à 21 h.

# Vœux du Maire

## Janvier 2020

Madame la Vice-Présidente du Département de Seine et Marne  
Monsieur le Président de la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux,  
Mesdames et Messieurs les Maires, vice-Présidents, Elus, chers collègues,  
Mesdames et messieurs les représentants de l'Etat, gendarmes et pompiers qui veillent quotidiennement sur nos communes  
Chers Présidents d'associations, commerçants, artisans  
Mesdames, messieurs,

Je vous remercie tout d'abord très sincèrement d'avoir répondu à notre invitation en ce lieu symbolique de notre commune.

Les vœux de ce début d'année 2020 ont un caractère très particulier car encadrés par les règles de la campagne électorale pour les futures élections municipales de mars prochain.

Je respecterai la règle qui ne me permet de parler que des actions habituelles et initiées ou réalisées en 2019, ni avant ni après.

Tout d'abord, permettez-moi d'insister sur notre excellente santé financière qui nous a permis d'investir dans toutes les réalisations de 2019 dont je vais vous parler. Nous avons non seulement pu investir dans d'ambitieuses réalisations, mais notre situation financière à la fin de l'année 2019 nous a permis d'engager de grands projets dont nous avons assuré le financement jusqu'à la fin de leur réalisation.

Notre excédent de fonctionnement augmente d'année en année, pour atteindre fin 2019 plus de 500 000 €, somme qui pourra, selon la volonté du prochain conseil municipal, être consacrée à l'investissement.

La moyenne des excédents de fonctionnement de Grisy-Suisnes est de 18% supérieure (en €/habitant) à celle des communes Seine-et-Marnaises de notre strate. Nous savons cependant jouer notre rôle de soutien à l'action sociale et aux associations puisque les subventions allouées n'ont jamais été aussi élevées : soit 16 800 € pour le CCAS et 38 790 € pour les associations, ce qui montre notre attachement à leur réussite.

Le remboursement des emprunts et l'encours de la dette sont deux fois moins importants en €/habitant que la moyenne des communes de notre catégorie, ce qui classe Grisy-Suisnes dans la catégorie des communes très peu endettées.

Notre capacité d'emprunt est donc, si le besoin s'en faisait ressentir, intacte. Ceci est d'autant plus vrai que l'un de nos deux crédits encore en cours s'achèvera en 2021.

Fidèle à nos engagements, nous n'avons pas augmenté les taux de taxes communales en 2019 alors que l'inflation était sur la même année de 1.1%.

L'important travail de recherches de subvention a aussi porté ses fruits puisque nous avons, tous projets confondus, obtenu des subventions à hauteur de 1 510 000 €, montant exceptionnel en ces temps difficiles. Je vous reparlerai de ces subventions plus en détails.

Tous les voyants financiers étant au vert, nous pouvons sereinement assurer le fonctionnement courant de la commune, mais surtout travailler sur de gros projets d'investissement au service des Grisyssoliens.

Le premier de ces projets était la révision du PLU.

Nous avons terminé une révision complète de notre PLU avec le Cabinet « INGESPACES » pour répondre à une mise en conformité de notre document par rapport notamment au Schéma Directeur d'Ile de France, ainsi qu'aux différentes évolutions réglementaires opposables.

Ce travail très laborieux s'est déroulé avec la rencontre de très nombreux habitants, avec un objectif avant tout communal et non particulier.

Nous avons pu enfin lancer les projets d'urbanisation tels que Villemain, Galliéni, en partie seulement, n'ayant pu trouver d'accord avec un propriétaire, et le clos des orchidées au lieu-dit l'Orme aux loups, soit au total plus d'une soixantaine de logements.



Le retard pris sur ces projets pour des raisons de recours de la part de riverains contrariés ont conduit à une fermeture de classe en septembre, en frôlant une deuxième, et je remercie monsieur l'inspecteur de l'Education Nationale pour sa bienveillance.

A ce jour, enfin, les permis d'aménager et de construire sont délivrés.

Comme prévu, et forts de nos conditions financières, nous poursuivons la réhabilitation du centre-bourg avec l'installation de commerces et d'autres projets comme, par exemple, un centre médical. Après l'achat d'une parcelle de 2000 m<sup>2</sup> pour prendre la main sur ce projet, nous avons lancé dans notre bulletin municipal un appel à la population pour que les Grisyssoliens puissent nous transmettre des suggestions sur leurs attentes.

Notre grand projet 2019-2020 de développement prévoyait la construction d'un nouveau restaurant scolaire, le nôtre étant sous-dimensionné depuis déjà plusieurs années et ne permettant pas de faire déjeuner les enfants dans de bonnes conditions.

Après obtention des subventions de la région Ile de France pour 750 000 €, de la DETR pour 300 000 €, et du contrat FAC avec le Département pour 300 000 €, nous atteignons le seuil maximum admissible de 70% de subvention pour ce beau projet, et nous en sommes très fiers. Le reste à charge pour les habitants ne pouvait pas être plus faible. Nous remercions donc Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Vice-Président de la Région IDF, Olivier LAVENKA, Vice-Président du Département 77, et Nicolas de MAISTRE, Sous-Préfet 77, avec qui j'ai eu des contacts très privilégiés, et qui m'ont suivi.

Les travaux viennent de débuter fin janvier 2020.





Au niveau voirie, nous avons réalisé en 2019 des travaux pour un montant de 282 000 € en fonctionnement et 256 800 € en investissement, soit un total de 538 800 € et tout cela en autofinancement puisque nous ne pouvions prétendre à une aide de financeurs.

Dont :

- L'aménagement du carrefour Sadi Carnot, les trottoirs et autres zones de stationnement pour une sécurisation optimale de tous les usagers et enfin sortir ce point noir et permettre la libre circulation des bus et poids-lourds.



- La rue de Bougainville à Suisnes : revêtement, trottoirs et aménagement pour la circulation, ainsi que les travaux d'assainissement par la nouvelle Communauté de Communes « Brie des Rivières et Châteaux ». Le montant des travaux de voirie dont la commune a la charge s'élève à 184 000 €, qu'il faut doubler par celui pris en charge par la CCBRC, soit environ 360 000 € pour ce seul projet.

Et bien sûr comme promis, nous avons lancé le dossier d'aménagement du carrefour entre le RD35 (Ave Mal Joffre) et la D319, grâce au Département comme évoqué tout à l'heure par Daisy Luczak.

Nous n'oublions pas bien évidemment l'entretien et l'esthétique de nos rues ayant réalisé l'enfouissement des réseaux rue de Verdun, sur une première tranche.



Autre projet d'importance, la réhabilitation de la Grange le Roy. Ce projet, porté par la SAFER, a une double ambition de réhabiliter le site et de porter un projet culturel.

Nous vous rappelons que ce projet nous permettra de réaliser une liaison douce (voie piétonne et cyclable) entre Cordon-Suisnes-Grisy-La Grange le Roi et notre futur collège qui sera situé tout proche à l'entrée du village de COUBERT, tout ceci sans aucune charge pour notre commune, grâce à la SAFER IDF.



- Nous avons entamé la rénovation de notre cimetière communal, avec des aménagements des contre-allées qui permettra un accès pour personnes à mobilité réduite, la tranche mise en œuvre représente le quart du projet à terme.

Nous continuons à lutter toujours et encore contre les installations illicites, le défrichement et le remblaiement des zones naturelles par des acquisitions régulières de parcelles, et nous avons réalisé un dernier tronçon d'enfouissement dirigé par les services de l'Etat et le SDESM.

Les services de l'Etat, avec qui nous travaillons en étroite collaboration, sont en train de revoir le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du voyage.



La compétence est transférée par la loi à la Communauté de Communes, donc notre commune n'a plus aucun pouvoir pour un éventuel aménagement. Le Président de la Communauté de Communes qui était avec moi lors de ces réunions en Préfecture, va être en charge d'une nouvelle



disposition de terrains familiaux, et nous en saurons plus en 2020.

Une autre compétence transférée est le développement économique, ce qui explique que maintenant seule la CCBRC pourra décider d'éventuelles extensions de zones artisanales.

Nous avons prévu l'embauche d'un policier Municipal, avec inscription des crédits au budget 2019.

Nous avons de nouveau reporté le projet d'installation d'un city-stade, prévu depuis plusieurs années, mais nous ne souhaitons pas l'implanter proche du stade, au milieu des riverains, ce qui aurait inévitablement engendré de forts mécontentements. Un site est en réflexion.

Permettez-moi maintenant de remercier, au regard de l'immense travail qui est fait quotidiennement pour rendre la vie des Grisyssoiliens plus agréable, les employés municipaux, du pôle administratif à la technique et voirie, aux écoles et à la cantine, ce qui me permet de saluer l'arrivée dans notre collectivité de Philippe HALLEPEE, Directeur des services.

Je veux adresser un grand merci à toute l'équipe des Elus Municipaux, qui consacrent de très nombreuses heures sur leur temps personnel pour participer aux préparations et aux décisions dans le but de faire fonctionner notre commune. Nous sommes à la fin de notre mandat de six ans, et nous actons donc plusieurs années de bénévolat au service des habitants, au prix de loisirs au mieux et de vie familiale et personnelle. Il est bien de rappeler aux habitants, surtout à ceux qui ont tendance à juger très vite, que tout ce qui se fait au sein d'une équipe communale n'est pas forcément très visible. Quel que soit le sujet, de longues heures de travail collectif sont nécessaires avant la réalisation que tous les Grisyssoiliens constatent, et donc merci à vous pour tout cela.

Je vous demande un tonnerre d'applaudissement pour tous !

Merci également à nos associations pour leur participation à cette cérémonie, qui montrent leur dynamisme, et que nous accompagnons avec une grande attention.

Je les ai salués, et je propose que nous rendions hommage à nos gendarmes de la brigade de Coubert avec lesquels des liens d'une grande confiance et d'un grand respect se sont établis, et également au commandant Franck ROQUE commandant la Compagnie de Gendarmerie de Melun, qui nous fait le grand honneur d'être parmi nous.

Un grand hommage enfin à nos pompiers, toujours au top pour nous secourir, quelles que soient les circonstances.

Nous pouvons également les applaudir.

Voilà, il me reste maintenant à vous souhaiter à toutes et à tous joie, bonheur, réussite, santé pour cette année 2020 !

J'espère de tout mon cœur vous retrouver l'année prochaine !!!!

Je passe la parole à Daisy LUCZAK, mon binôme au Département, Vice-Présidente. Enfin, et je vais lui passer la parole, je remercie Christian POTEAU, Président de notre nouvelle communauté de communes « Brie des Rivières et Châteaux » de sa présence parmi nous.



Muriel Girault  
Adjointe chargée  
des Finances



Pauline Compagnon  
Agent comptable

Bulletin après bulletin depuis ces 6 dernières années, nous vous avons expliqué les principaux éléments d'un budget communal, les difficultés à l'élaborer et à l'équilibrer, nos objectifs et nos résultats.

Le travail des finances peut se résumer de la définition suivante :

Trouver les ressources disponibles pour financer les projets et les engagements de l'équipe municipale, assurer le fonctionnement courant de la commune et assumer les nouvelles réglementations tout en respectant le niveau des contributions fiscales, en limitant le taux d'endettement et en assurant une sécurité financière pour les années à venir.

Pour ce faire, les principaux éléments à maîtriser sont les suivants :

- Un strict contrôle et un suivi de toutes les dépenses
- Une recherche très active de toutes les subventions possibles
- Une gestion rigoureuse du patrimoine communal

Les données suivantes sont le reflet d'une bonne gestion

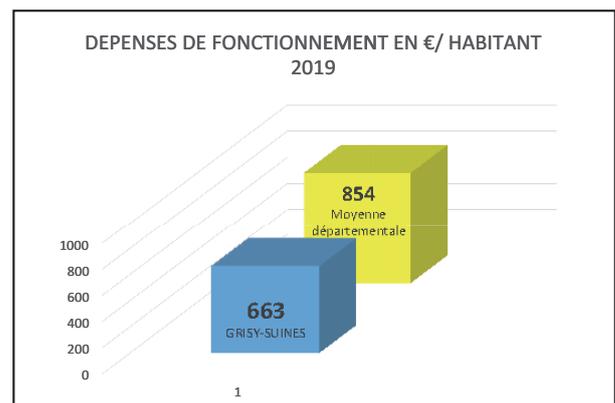
## DEPENSES

### 1) Le montant des dépenses de fonctionnement

Plutôt qu'une valeur qui peut ne pas être très parlante, il est préférable de comparer nos dépenses à celles de communes de même taille que la nôtre.

Malgré des dépenses de voirie plus de deux fois plus élevées que celles des années antérieures soit 282 000 € en 2019, le ratio de dépenses par habitant est nettement inférieur aux moyennes des autres communes.

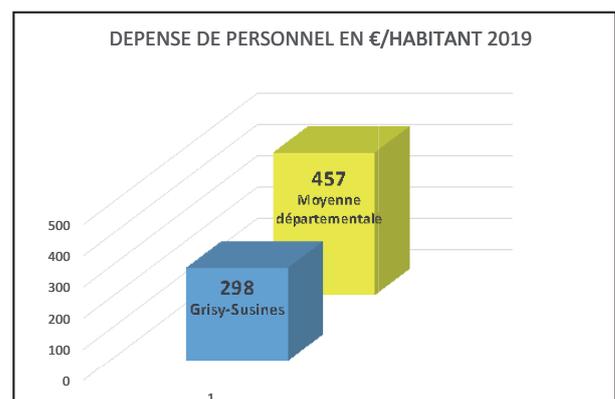
Précisons également que ce contrôle des dépenses ne se fait pas au détriment des subventions au CCAS (centre communal d'action social), ni à celui des associations puisque les montants alloués n'ont jamais été aussi élevés globalement qu'en 2019.



	2019
CCAS	16 800 €
Subventions aux associations	38 790 €

### 2) Le montant des dépenses de personnel

Là aussi, nos dépenses sont à l'évidence bien contrôlées.

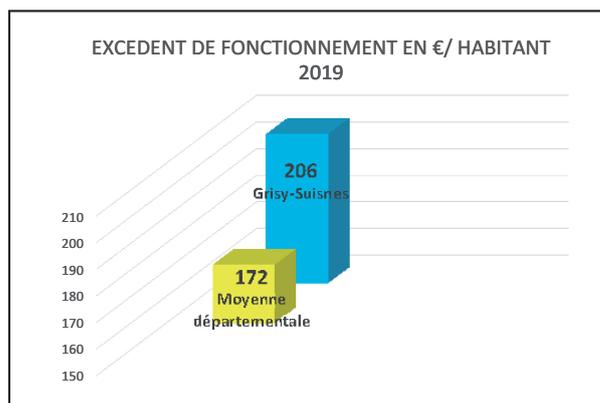


### 3) L'excédent de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement, ou ce qu'il reste lorsque les dépenses ont été déduites des recettes, est bien sûr capital au bon fonctionnement d'une commune. L'excédent est utilisé pour le financement des investissements futurs et permet de ne pas endetter à l'excès la commune.

Une surveillance au quotidien et des arbitrages constants sont nécessaires pour assurer un excédent de fonctionnement optimal.

Notre excédent pour l'année 2019 est de 503 393€, toujours au-dessus du ratio moyen des autres communes de notre strate.



### 4) La recherche de subventions

En ces temps difficiles, nous sommes très fiers d'avoir obtenu un montant record de subventions pour différents projets qui ont été réalisés en 2019 ou le seront sur l'année 2020 :

- 1 350 000 € pour la construction du nouveau restaurant scolaire et ses abords dont 750 000 € de la région, 300 000 € de l'état et 300 000 € du département.
- 160 000 € de divers organismes pour différents autres projets (enfouissement de réseaux, isolation des bâtiments communaux, mise en conformité personnes à mobilité réduite des abri-bus, changement de mâts etc...)

### 5) Endettement

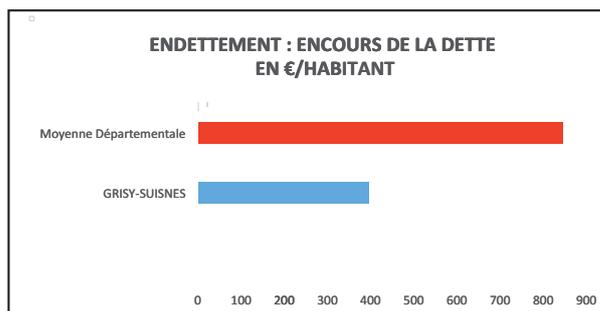
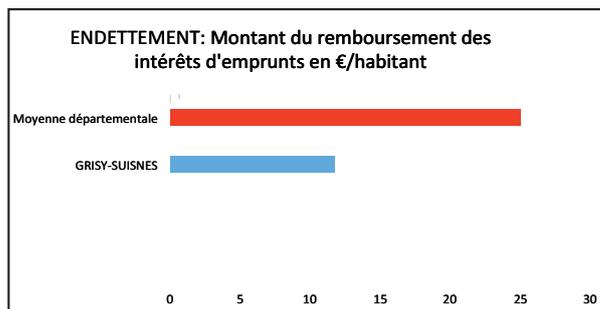
Grisy-Suisnes est une commune très peu endettée ce qui nous assure une capacité d'emprunt très importante pour d'éventuels projets d'avenir.

Il nous reste deux emprunts à rembourser :

- Le premier, contracté pour la construction de l'école maternelle prendra fin en 2021.
- Le second, contracté pour la réhabilitation de la mairie prendra fin en 2030.

Le remboursement de nos intérêts d'emprunts équivaut à 11.7 €/habitant/an quand la moyenne départementale pour des communes équivalentes est de 25 €/habitant/an.

En ce qui concerne l'en cours de la dette, elle correspond à 396 €/habitant à Grisy-Suisnes bien inférieur à la moyenne départementale de 845 €/habitant pour les communes de notre strate.



### 6) Fiscalité locale

Fidèle à nos engagements, nous n'avons pas augmenté les taux de taxes communales en 2019 alors que l'inflation était sur la même année de 1.1%.

Tous les voyants financiers étant au vert, nous avons pu sereinement assurer le fonctionnement courant de la commune et travailler sur les gros projets d'investissement d'avenir prévus - nouveau restaurant scolaire, infrastructures sportives, aire de stationnement, réaménagement du centre-bourg et implantation de commerces-projets dont nous avons assuré le financement jusqu'à la fin de leur réalisation sans qu'un effort particulier ne soit demandé aux habitants et sans mettre en péril notre capacité d'endettement.



### Travaux finis

En coordination avec des travaux de réfection de voirie programmés par la mairie de Grisy-Suisnes dans la rue de Bougainville, la Communauté de Communes a procédé, au début de l'été, au renouvellement du réseau d'eau pluviale à cet endroit. Une opération de remplacement rendue nécessaire compte tenu de l'état très dégradé du réseau historique en pierre, et des récents débordements subis par les riverains.

# 24

C'est le nombre de communes de la Brie des Rivières et Châteaux ayant souhaité intégrer le tout premier groupement de commandes lancé par la CCBRC pour le contrôle et la maintenance des équipements relatifs à la défense incendie.

En effet, dans le cadre de la convention constitutive de groupement de commandes délibérée l'année dernière, la Communauté de Communes est désormais en mesure de passer des marchés publics pour le compte de plusieurs de ses communes membres dès lors qu'un besoin commun est identifiée. Cette mutualisation des achats publics permet de réaliser des économies grâce à des commandes plus volumineuses - et donc plus attractives pour les entreprises - et de réduire le poids et les coûts de procédures. Pour les communes, la souplesse est aussi au rendez-vous dès lors que chaque commune membre a la possibilité de s'intégrer ou non au groupement et à tel ou tel marché selon ses besoins.

**VOTRE NOUVEAU SERVICE DE TAXI  
À GRISY-SUISNES**

## TAXI JET



**Mobile : 07 87 74 07 66**

**taxijet77@gmail.com**

**www.taxijet77.com**

*Toutes distances. Gares - Aéroports - Hôpitaux  
(Conventionné CPAM) - Livraison de plis et colis.*

### La fibre avance

Le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire se poursuit avec l'ouverture à la commercialisation sur de nouvelles communes. Après Échouboulains et Valence-en-Brie fin août, Châtillon-la-Borde et Les Écrennes seront en mesure d'accéder à différentes offres d'abonnement à partir du 28 septembre. A noter qu'une petite partie du Châtelet-en-Brie, non couvert par le déploiement déjà effectué en 2016, est également concernée. Pour en savoir plus et tester votre éligibilité à la fibre, rendez-vous sur le site [www.covage.com](http://www.covage.com)



Jean-Marc Chanussot  
Le Maire

Anne-Marie Amaral  
Agent chargée  
de l'urbanisme

## PERMIS DE CONSTRUIRE

N° de Dossier	Demandeurs	Adresse des Travaux	Nature des travaux	Accordé le :
PC1-77217-19-00034	Monsieur MARTIN Henri Chemin de Sansalle 77170 Brie-Comte-Robert	rue de Villemain	Maison individuelle	16/10/19
PC1-77217-19-00035	Madame, Monsieur, LE MER Thomas 5, rue de la République 77166 Grisy-Susnes	1, rue Charles Massin	Maison individuelle	15/10/19
PC1-77217-19-00036	Monsieur SOREAU Nicolas 25, impasse des Hauts des Pendants 94440 SANTENY	17, rue Charles Massin	Maison individuelle	18/10/19
PC1-77217-19-00038	Madame, Monsieur, BAHMED El Alia 8, rue Gustave Charpentier 94240 L'Hay les Roses	13, rue Charles Massin	Maison individuelle	18/10/19
PC1-77217-19-00039	Monsieur DIAS David 1, RUE DE LA LIBERATION 77166 GRISY-SUISNES	1, rue de la Libération	Travaux sur construction existante, Création de 2 logements type studio	01/12/19
PC1-77217-19-00040	Monsieur RUDEAUX Anthony 12, rue SAINT JACQUES 77166 EVRY GREGY SUR YERRES	3, rue Charles Massin	Maison individuelle	21/11/19
PC1-77217-19-00042	Monsieur ACHELUS Fanès 8, allée Django Reinhard 94110 Arcueil	8, rue Charles Massin	Maison individuelle	03/12/19
PC1-77217-19-00043	Monsieur MANTEAU Antoine 14, rue du Maréchal Joffre 94310 ORLY	19, rue Charles Massin	Maison individuelle	12/11/19

## DECLARATIONS PREALABLES

N° de Dossier	Demandeurs	Adresse des Travaux	Nature des travaux	Accordé le :
DP1-77217-19-00031	Monsieur TACQUIN Franck 23, avenue du Maréchal Joffre 77166 GRISY SUISNES	23, avenue du Maréchal Joffre	Modification de la toiture	20/09/19
DP1-77217-19-00032	Madame PERRAULT ROAYA 18 RUE DES VIGNES 77166 GRISY-SUISNES	18, rue des Vignes	Modification de la clôture	12/10/19
DP1-77217-19-00033	Madame PEYREFITTE Audrey 11, rue de la Légalité 77166 Grisy-Susnes	11, rue de la Légalité	Changement porte d'entrée	27/09/19
DP1-77217-19-00034	SCI MORGAN RD 319 - Le Moulin à Vent 77166 Grisy-Susnes	Route Départementale 319 Housse-Truie	Construction piscine	23/10/19
DP1-77217-19-00035	Monsieur JACINTO Xavier 10, rue de Verdun 77166 Grisy-Susnes	10, rue de Verdun	Modification aspect extérieur	31/10/19
DP1-77217-19-00038	Monsieur BOURASSEAU Kevin 22, grande Rue 77166 Evry Gregy sur Yerres	14, rue de Verdun	Modification de la clôture	10/10/19
DP1-77217-19-00040	Monsieur BAYE Ludwig 10 Avenue du Maréchal Joffre 77166 GRISY-SUISNES	10, bis rue de Verdun	Modification porte de garage	21/11/19
DP1-77217-19-00041	Monsieur BOUTEILLE Benoît 20 Rue de Verdun 77166 GRISY-SUISNES	20, rue de Verdun	Création d'un portail	28/11/19
DP1-77217-19-00042	Madame JOSSE ALINE 0027, RUE PAUL BERT 94290 VILLENEUVE LE ROI	rue de la Coudras	Modification de la clôture	03/12/19
DP1-77217-19-00043	SIBEL ENERGIE 155, rue de Rosny 93100 Montreuil	2, bis rue DES BOIS	Panneaux Photovoltaïques	11/12/19
DP1-77217-19-00045	Monsieur JARRY BENOIT 13, RUE ROSE VILIN 77166 GRISY-SUISNES	13 Rue ROSE VILIN	Pose d'une fenêtre de toit et d'une porte de service	17/12/19



# Plan Local d'Urbanisme de GRISY-SUISNES



Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Grisy Suisnes a été approuvé par le Conseil Municipal le 10 décembre 2019. Le PLU est un document juridique qui cadre le développement de la commune pour les années à venir en termes de population, d'aménagements, d'environnement... C'est l'expression du visage futur de GRISY-SUISNES.

Le présent document a pour objet de vous présenter une synthèse du PLU approuvé. Ce dossier comprend notamment : un rapport de présentation (diagnostic et justifications), le projet d'aménagement et de développement durables, des orientations d'aménagement spécifiques à certains secteurs stratégiques et enfin, un plan de zonage et un règlement pour chaque zone. Ci-après vous est présenté le projet d'aménagement et de développement durables, qui définit les grandes orientations définies pour l'avenir du village et qui est la pièce centrale du PLU.

## Projet d'Aménagement et de Développement Durables : Axe 1

### I. ENVISAGER UN DEVELOPPEMENT URBAIN MESURÉ ET DE QUALITÉ

#### Favoriser le développement et la diversification de l'habitat à l'intérieur des entités urbaines principales

- Consolider l'entité urbaine principale et les hameaux de Cordon et Suisnes
- Consolider l'entité urbaine à vocation mixte
- Limiter l'étalement urbain en préservant les autres hameaux et le bâti isolé de toute nouvelle construction

#### Envisager un développement urbain échelonné dans le temps pour permettre le maintien des équipements publics

- Projets récents ou prévus à court terme
- Développement urbain à court / moyen terme

#### Développer l'offre d'équipements, de commerces et de services afin de répondre aux besoins de la population

- Pérenniser les équipements scolaires
- Pérenniser les équipements sportifs et places structurantes

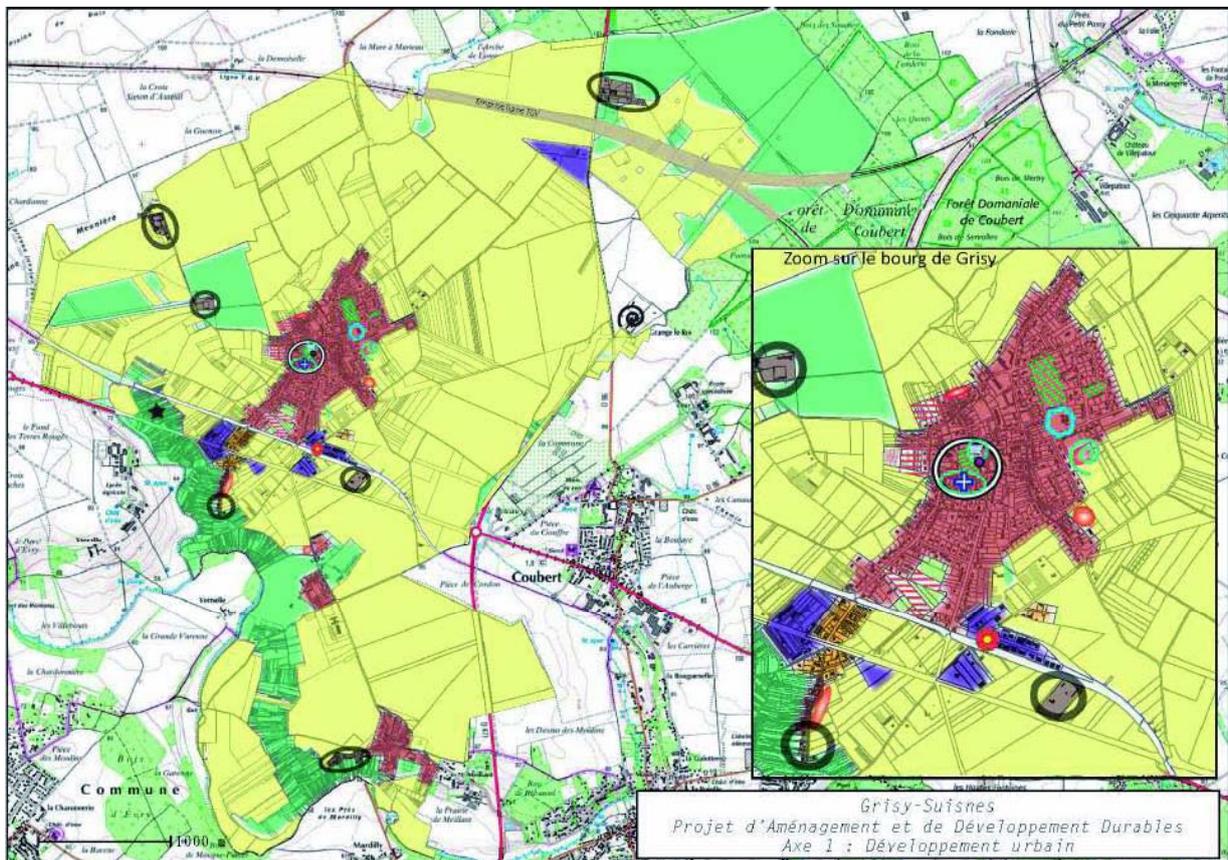
- Conforter l'espace de centralité regroupant l'essentiel des équipements, services et commerces de proximité
- Créer un pôle médical
- Créer un nouveau pôle commercial et de services (poste, tabac/presse,...)
- Favoriser l'implantation d'une supérette
- Aménager une cantine et une salle polyvalente
- Créer un parcours de santé

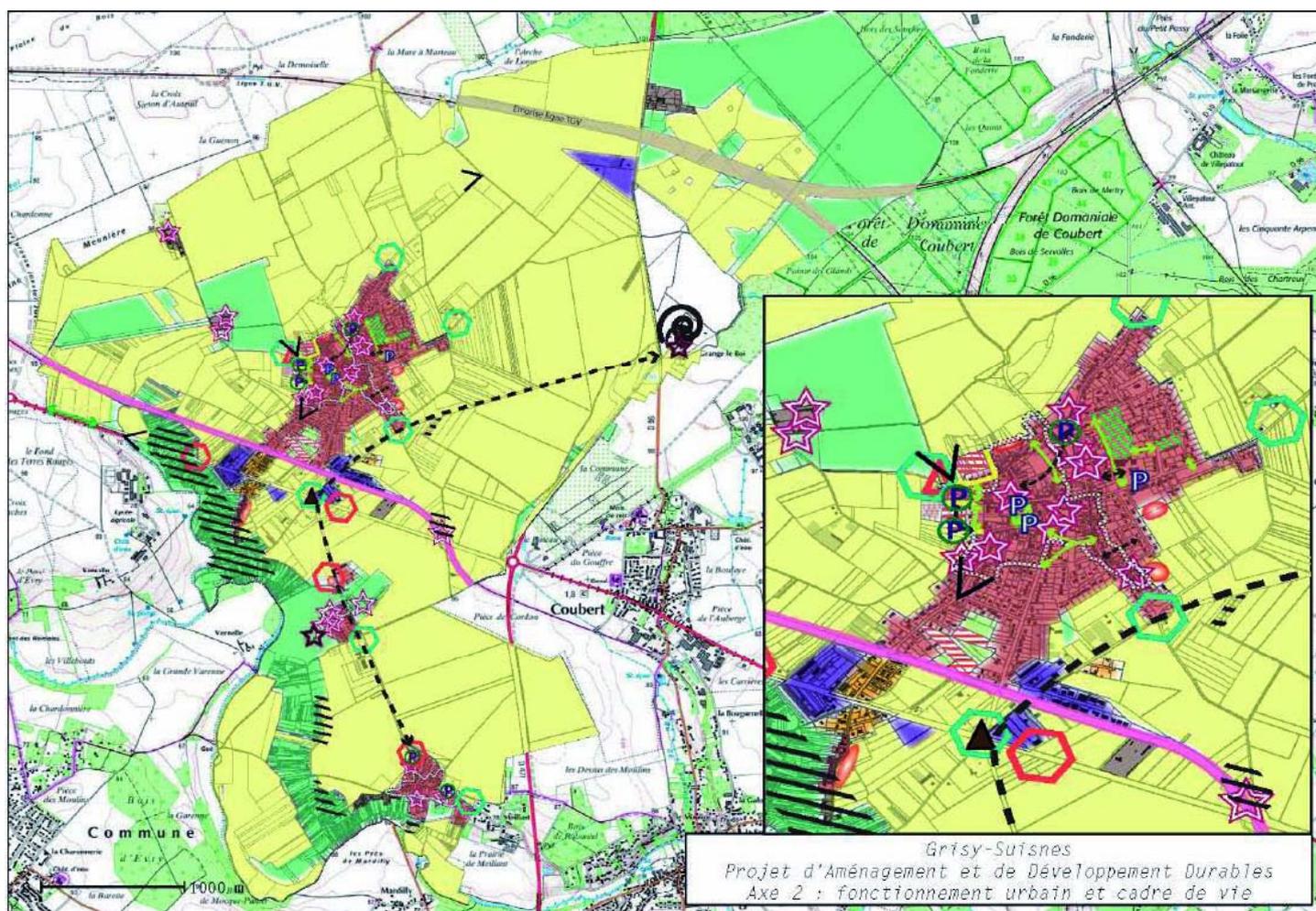
#### Développer l'activité économique

- Conforter les principales zones d'activités existantes
- Préserver l'espace agricole pour pérenniser cette activité économique

#### Valoriser les activités touristiques :

- Le musée de la rose
- Le musée des anciens combattants
- Projet d'équipement culturel et de résidence hôtelière





## II. AMELIORER LE FONCTIONNEMENT URBAIN ET VALORISER LE CADRE DE VIE

### Adapter les infrastructures de déplacement

-  Aménager le carrefour dans le cadre du développement urbain envisagé
-  Requalifier la voirie et créer des liaisons douces
-  Améliorer la sécurité routière

### Améliorer l'offre de stationnement

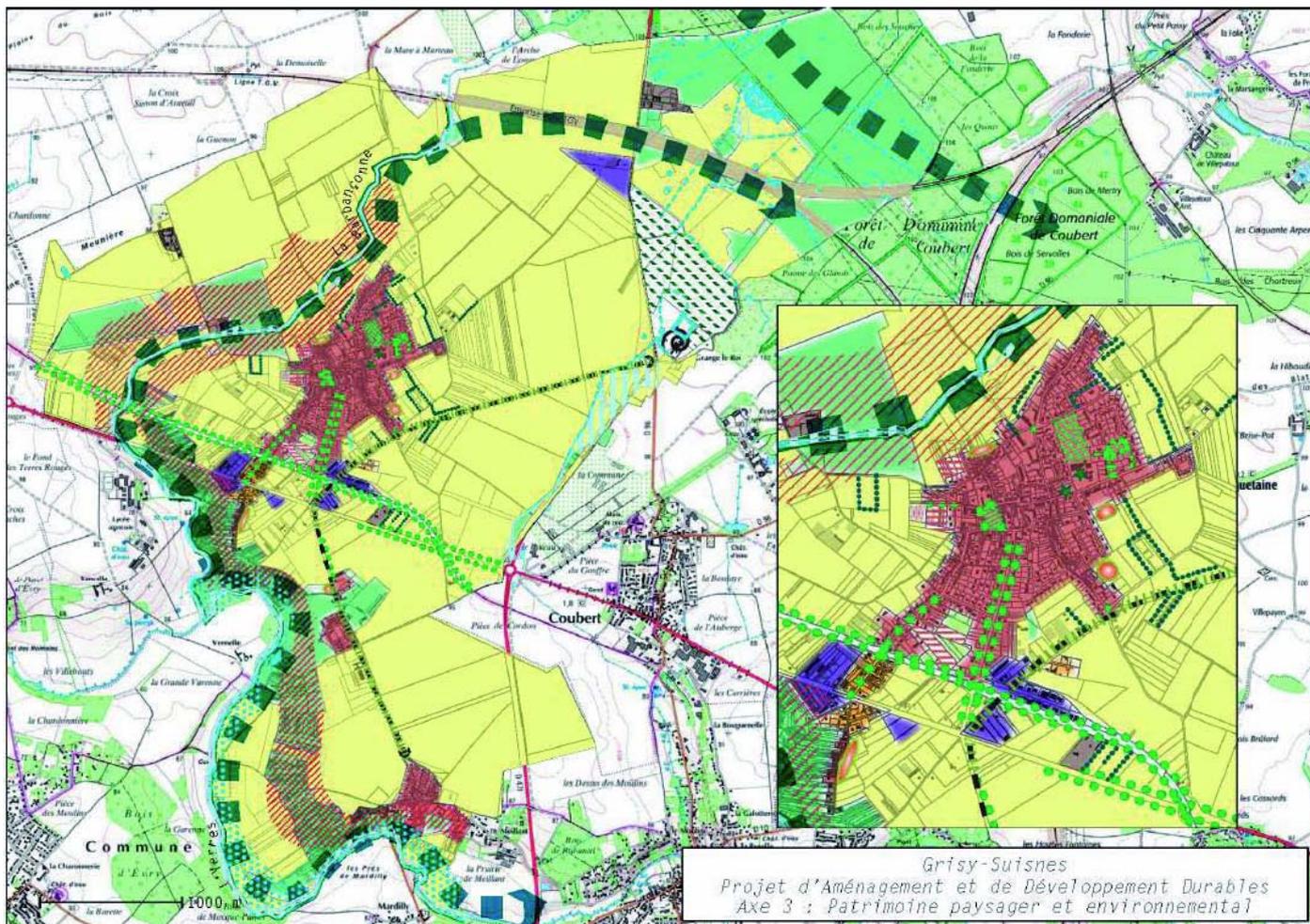
-  Stationnement structurant à maintenir
-  Parc de stationnement paysager en projet

### Favoriser les modes de déplacement alternatifs

-  Préserver les liaisons douces existantes
-  Préserver le chemin des roses (liaison piéton/cycle)
-  Aménager une liaison douce structurante paysagée
-  Aménager de nouvelles liaisons douces au sein du bourg
-  Préserver la piste cyclable existante

### Valoriser le cadre de vie

-  Préserver les qualités urbaines et architecturales des espaces urbanisés anciens
-  Protéger le patrimoine bâti remarquable
-  Protéger les monuments historiques
-  Préserver les espaces de convivialité
-  Préserver les perspectives visuelles remarquables
-  Préserver la qualité des entrées dans le bourg et les hameaux
-  Améliorer la qualité de l'entrée dans le hameau
-  Réhabiliter le site du château de La Grange Le Roy
-  Enrayer le phénomène de cabanisation



### III. PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL

Maintenir les trames jaunes, vertes et bleues et préserver les continuités écologiques

Préserver les continuités écologiques

Préserver la trame jaune

Espace agricole

Préserver la trame verte

Boisements

Espaces naturels en milieu urbain

Places végétalisées

Arbre remarquable

Principaux alignements d'arbres

Principales haies

Noyeraie en projet

Paysager la future liaison douce

Reboiser

Préserver la trame bleue

Cours d'eau permanents et leur ripisylve

Cours d'eau temporaires

Mares et plans d'eau

Favoriser l'intégration paysagère des espaces à urbaniser

Prévoir un traitement paysager des futures franges urbaines

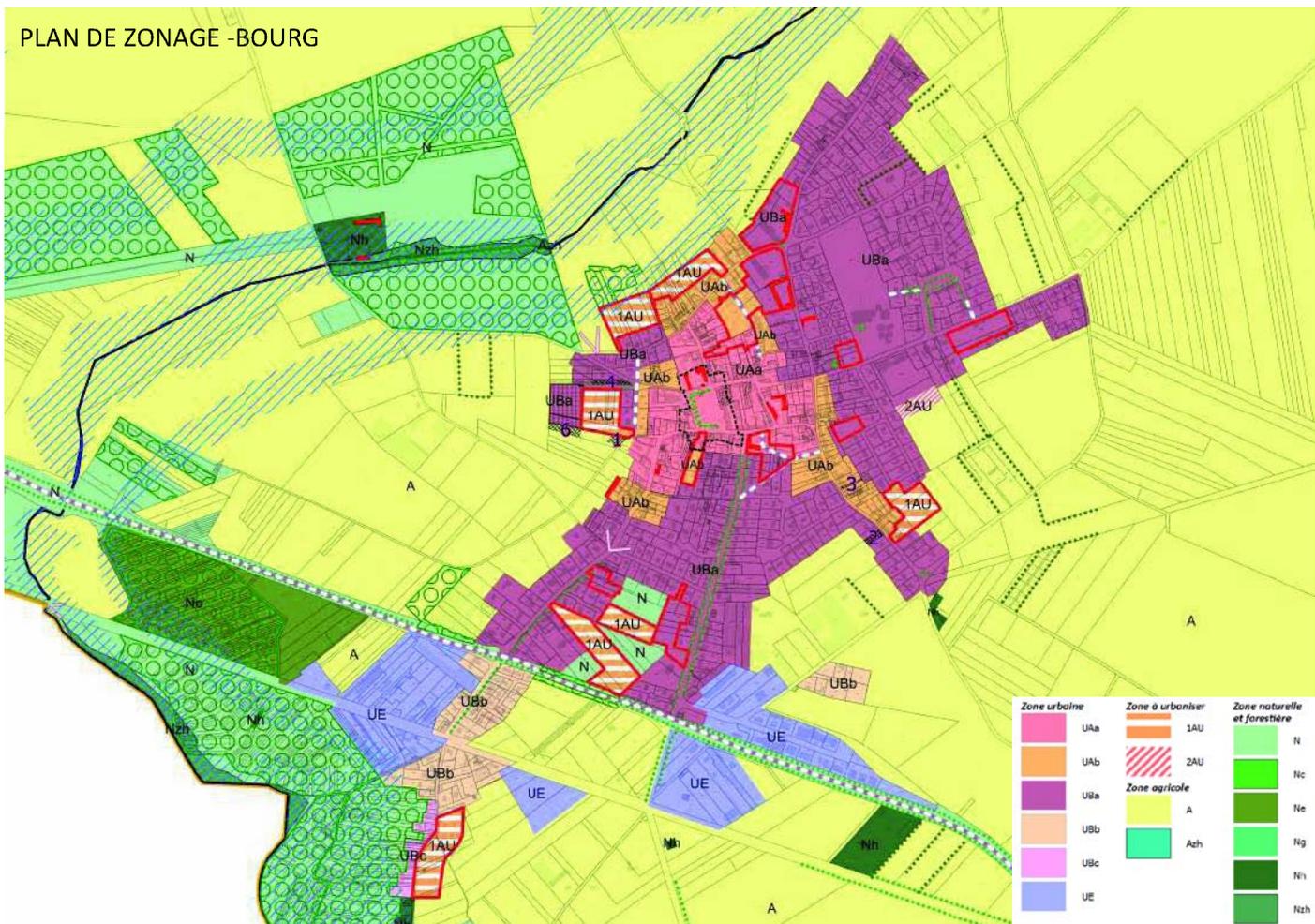
Tenir compte des risques et des contraintes dans le cadre du développement urbain

Zone soumise au risque inondation (PPRI)

Aléa fort de retrait gonflement des argiles

Tenir compte des zones humides (notamment les zones humides avérées par le SYAGE)

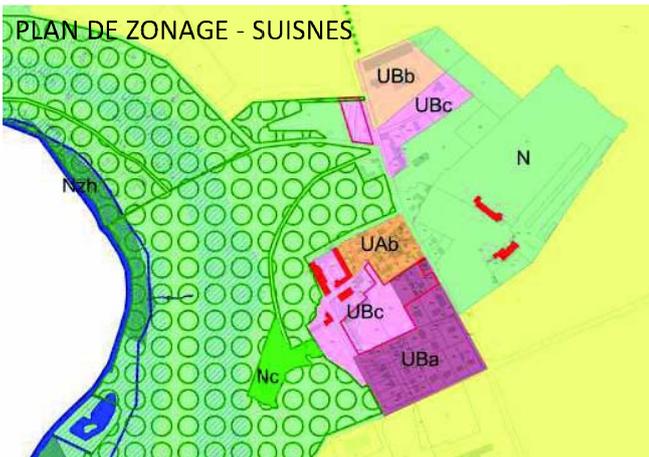
PLAN DE ZONAGE - BOURG



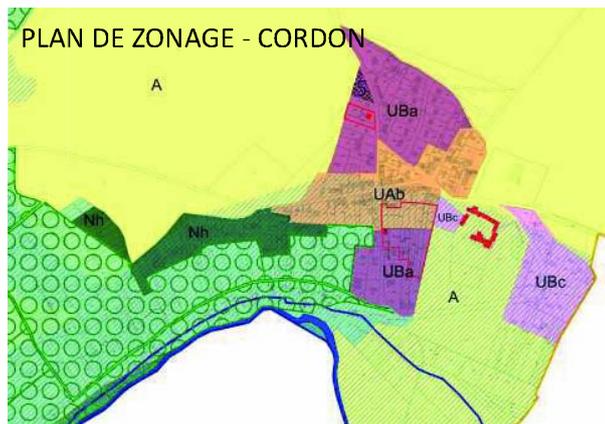
-  Limite de secteur
-  Enveloppe d'alerte de zone humide potentielle de classe 3 (DRIEE) et unité fonctionnelle de zone humide
-  Secteurs soumis au respect des OAP
-  Secteurs soumis au PPRI de la Vallée de l'Yerres
-  Périmètre à l'intérieur duquel doit être préservée et développée la diversité commerciale en vertu de l'article L.151-16° du Code de l'Urbanisme

-  Espaces boisés classés
-  Lisière inconstructible de 50m autour des espaces boisés de plus de 100 hectares
-  Patrimoine bâti remarquable
-  Principaux alignements d'arbres
-  Principaux alignements de haies
-  Arbre remarquable
-  Vues remarquables
-  Mares, plans d'eau et cours d'eau
-  Liaisons douces

PLAN DE ZONAGE - SUISNES



PLAN DE ZONAGE - CORDON





Jean-Marc Chanussot  
Le Maire



Marie-France Blanpain  
Agent chargée  
du péricolaire



Elisa Mongeau  
Agent chargée  
du scolaire



## Ecole maternelle "La Ruche"

**Le mardi 3 décembre 2019,**

les élèves de cycle 2 (CP, CE1, CE1-CE2 et CE2) ont participé à des ateliers mathématiques à la bibliothèque Milles Pages de Grisy Suisnes.

Ils ont pu découvrir ou redécouvrir des jeux autour de différentes notions de mathématiques et mener différentes expériences.

Un grand merci aux membres de la bibliothèque pour leur accueil et la mise en place des différents ateliers.

  
Bibliothèque  
Mille Pages



**CADEAUX**



Comme chaque année  
le Père Noël a déposé  
au pied du sapin  
des cadeaux pour chaque classe.

**LE SPECTACLE  
DE NOEL**



**Lundi 16 décembre**  
la Coopérative scolaire a offert  
un spectacle aux élèves :

**LE BAL DE NOEL**

Chants, farandoles,  
accompagnés par le bonhomme de neige  
et autres personnages !

## Ecole élémentaire

**Le mardi 10 décembre 2019, les élèves ont participé à une course au profit du Téléthon.**

Cette épreuve a été préparée par l'ensemble des classes durant un cycle d'endurance. Les élèves ont parcouru entre 3 et 6 tours selon leur niveau de classe. Nous tenons à féliciter l'ensemble des participants qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes.



Nous remercions également les familles pour leurs dons, la somme de 144€ sera reversée au Téléthon.

L'école maternelle s'est associée à cette manifestation en distribuant des pâtisseries « faites maison ».

La somme récoltée s'élève à 340 €.

Merci pour vos dons.



### **A l'approche de Noël, les élèves ont confectionné un objet de leur choix :**

*la carte du bonhomme de neige, les objets en perles, le photophore, le Père Noël en origami, le sapin décoré, les personnages de Noël fabriqués avec des bâtonnets de bois.*

*Les différents ateliers étaient encadrés par un ou plusieurs enseignants. Cette après-midi créative fut l'occasion de partager un moment convivial et artistique.*



## **INSCRIPTIONS**

**A L'ÉCOLE**

- Pour la maternelle :**
- Les enfants nés en 2017 entrant en maternelle.
  - Les nouveaux arrivants sur la commune.
  - Une fois l'inscription effectuée en mairie, la Directrice invitera les parents à visiter l'école avec leur(s) enfant(s).

*Lors de l'inscription, nous avons besoin de :*

- Le livret de famille,
- Le carnet de santé de l'enfant,
- Un justificatif de domicile.

- Pour l'élémentaire :**
- Les enfants déjà scolarisés en grande section à l'école maternelle « La Ruche », seront automatiquement inscrits.
  - Pour les nouveaux enfants, venir s'inscrire en mairie.

*Pour toutes les inscriptions, elles s'effectuent en Maire à partir du 6 Janvier 2020 au 7 juillet 2020, tous les mercredis et jeudis de 9 h 30 à 12 h.*



## **BREVET DES COLLEGES**

**La Cérémonie du Brevet des Collèges a eu lieu le Samedi 19 Octobre 2019.**

*Les collégiens qui ont réussi leur examen en juin dernier, ont été invités par la mairie. Les collégiens ont reçu une récompense, et ont pu échanger autour d'une boisson et de friandises.*

*Nous leur souhaitons une réussite dans leurs orientations scolaires.*





René Morel  
Adjoint  
chargé des bâtiments



J. P. Cadet  
Référent Technique  
et Hygiène



## Restaurant scolaire : premier coup de pioche,...

*La période de préparation s'est achevée à la fin du mois de décembre par la mise en place d'une clôture en périphérie du chantier.*

*Les travaux ont débuté le 7 janvier 2020 par les opérations de terrassement, de préparation du terrain et de réalisation de la plate-forme d'installation du chantier.*

*Ils se poursuivront par les fondations (1 mois) puis par la pose des canalisations, fourreaux et dallage (fin mars).*

*Au démarrage des travaux, des agents de la commune faciliteront la circulation aux abords du chantier.*

*Les enseignants utiliseront le parking situé à l'arrière de l'école maternelle.*

*Les parents seront invités à emprunter les aires de stationnement situées rue des Bois.*

*Les livraisons importantes de matériaux nécessaires à la réalisation du chantier seront programmées autant que possible les mercredis ou en dehors des heures d'entrées/sorties des élèves.*

*Les matins, pour limiter la gêne occasionnée par l'organisation des travaux sur les déplacements et le stationnement des véhicules aux abords des écoles, les parents peuvent bénéficier gratuitement d'un service d'accueil des enfants dès 8 h 30, à l'école maternelle.*



**Nobell**  
PLOMBERIE  
*David Lebon*

**06 73 54 59 26**

**"Ma priorité, vous dépanner"**  
**Artisan plombier**  
3, rue de la Légalité - 77166 Grisy-Suisnes

## Décorations de Noël



*Nouvelles décorations de Noël pour les hameaux, installées à Cordon et à Suisnes.*

*L'achat lors de déstockages et l'utilisations de led entrent dans le cadre de la politique d'économie budgétaire.*



Philippe Carton  
Adjoint chargé  
de la voirie



J. P. Cadet  
Référent Technique  
et Hygiène

**Mise aux normes PMR**  
(personnes à mobilité réduite)  
des allées et contre-allées carrossables  
et piétonnes, intégrant l'arrêt progressif  
des désherbants.

Durée des travaux : 5 ans,  
environ 30 000 € par an.

Le choix a été fait de passer en plaque  
alvéolée sur les allées piétonnes afin  
de concilier norme PMR et limiter  
l'utilisation de produits phytosanitaires.

Les plaques mise en place ont été  
engazonnées, les allées seront tondues  
et non traitées.

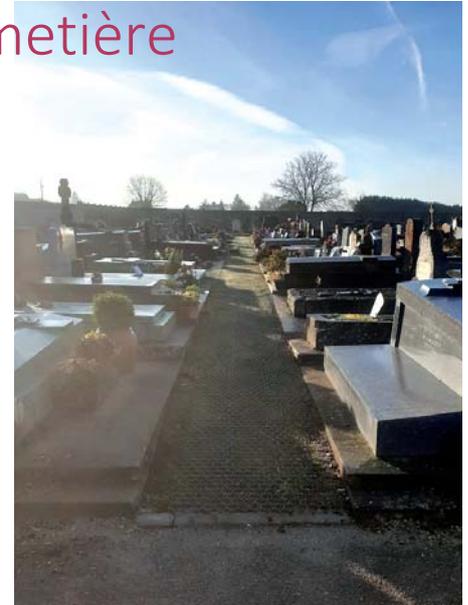
Cela permet également de garder un  
support absorbant afin de traiter les  
eaux de pluies sans surcoût.

Les allées carrossables seront traitées  
en enrobés sur la dernière année des  
travaux.



Allée du cimetière en stabilisé

## Travaux du cimetière



Allée du cimetière engazonnée



- Rue de Verdun -  
Voirie et candélabre led



Candélabres - Rue Ulrich Brunner

# Sport Associations sportives



Martine EMARRE  
Elue  
chargée des associations

Céline Lopes  
Agent chargée  
des associations



L'école de danse a commencé son année en pleine forme avec un nouveau bureau et de nouvelles profs !

Nous avons décidé de faire peau neuve à cette association qui nous est chère en commençant par un concours de logo auquel tout le monde peut participer afin de trouver quel logo représentera notre association dès la rentrée prochaine !  
[jeuconcours.ecoledansegrisy@gmail.com](mailto:jeuconcours.ecoledansegrisy@gmail.com)  
Nom de l'association + Lien avec la danse sur votre production.



Une nouvelle fois, les adultes 2 ont participé aux rencontres chorégraphiques organisées par l'association Evi'Danse de la Varenne-Jarcy dans une convivialité et une bonne humeur toujours au rendez-vous, au profit d'une association en faveur de l'environnement.

De plus pour Noël, ce n'est pas moins de 100 participants, adultes et enfants compris, qui sont venus déguster les pâtisseries de la boulangerie Decaudin à notre goûter, durant lequel chaque adhérent s'est vu offrir un tee-shirt arborant fièrement les couleurs de notre association.



**Les cours continuent le lundi, mercredi, vendredi autour de danse contemporaine, modern'jazz et barre à terre en vue de notre prochain rendez-vous : le gala de fin d'année le samedi 27 et le dimanche 28 juin 2020 à la salle Notre-Dame-des-Roses !**



@ecolededansegrisy



@ecolededansegrisy



ecolededansegrisy@gmail.com

## Votre agence Bel Immo devient ERA Bel'Immo Votre partenaire immobilier à Grisy-Suisnes et ses environs



**ERA BEL'IMMO**  
190, rue du Général Leclerc  
77170 BRIE-COMTE-ROBERT  
**01 64 05 40 00**  
**06 78 09 47 72**  
belimmo@erafrance.com  
www.erabelimmo.com

**Valérie MUNOZ**  
DIRECTRICE



ACHATS - VENTES - LOCATIONS



**La fin d'année 2019 a été marquée par plusieurs manifestations au Judo Club de Grisy-Suisnes.**

Le 13 décembre nos Judokas de 13 ans et plus ont participé au traditionnel entraînement commun d'avant vacances, à Fontenay-Trésigny pour cette occasion.

L'ambiance était joyeuse le 20 décembre 2019 pour le goûter de Noël collaboratif organisé par le judo club de Grisy-Suisnes !



Les judokas ont partagé un moment de convivialité en présence de leurs parents et ont pu visionner un film tourné récemment pendant les cours.



Les cours ados & adultes en ont profité pour remettre à Mathieu sa ceinture noire, obtenue le 8 décembre à l'issue de la dernière épreuve technique et après avoir obtenu les points nécessaires en compétition le 7 décembre. Nous le félicitons ainsi que son partenaire dans cette aventure, Enzo du club de Chevy-Cossigny qui valide lui aussi en même temps sa ceinture noire.

Pour entamer cette nouvelle année 2020, le Judo Club de Grisy-Suisnes va organiser sa tombola. Nos judokas viendront vous rencontrer et le Judo Club vous remercie par avance de votre accueil !

**Il est possible de nous rejoindre en cours d'année, n'hésitez pas à nous contacter !**



**Nouvelle année...  
Bonnes résolutions...  
Gym deux fois par semaine...  
Lundi -jeudi de 19 h à 20 h...  
Dans le Dojo de Grisy...  
Deux cours d'essais...  
Venez nous rejoindre...  
Le sport c'est la santé.....  
C'est parti pour 2020.....  
Sportivement**

### La SECTION FITNESS de GRISY GYM

propose des cours tous les lundis et jeudis soirs de 20 h 15 à 21 h 30 à la salle polyvalente de Grisy-Suisnes.

Les activités proposées sont diverses : Zumba, Abdos, Renforcement Musculaire et Circuit Training.

Les cours d'essai sont possibles à tous moments de l'année. Venez essayer, bouger, danser et transpirer avec nous dans une ambiance conviviale

**Contact : Patricia 06.21.89.05.81**





*C'est un véritable jeu de construction, toujours contrôlé, où l'étirement progressif et les contractions musculaires aboutissent, au final, à un travail du corps dans sa globalité.*

*La construction d'un stretch va renforcer vos muscles posturaux et agir sur votre attitude et votre maintien. Un contrôle respiratoire permanent vous permet de gérer au mieux votre état physique et mental.*

*Dans le Stretching Postural®, pas d'amplitudes particulières à atteindre.*

*Vous ferez des progrès par rapport à vous-même.*

*Les tensions musculaires seront régulées par les stretches toniques et les tensions psychiques par les stretches lourds.*

*Deux cours par semaine : lundi 18 h 30 - salle Madame Hégot - vendredi 10 h - salle polyvalente*

**Contact : Nicole 06 86 80 31 67 - bien-etrepostural@laposte.net**



## HERKRUG

### Étanchéité

40 ans d'expérience  
Choisissez le meilleur pour  
votre toiture



**ÉTANCHÉITÉ - COUVERTURE  
BARDAGE  
ISOLATION - BAC ACIER**

**HERKRUG ASSISTANCE**  
Un pôle dédié au recherche de  
fuites, réparations et entretiens

**Tél.: 01 64 05 90 08**

6, rue du Moulin à Vent - ZAC - 77166 GRISY-SUISNES - [contact@herkrug.fr](mailto:contact@herkrug.fr)

[www.herkrug.fr](http://www.herkrug.fr)



Les Ecuries  
d'Arion



## Votre nouveau centre Equestre

Poney-Club - Promenades - Stages  
Pension pour chevaux - Cours - Compétitions

\*

**Enseignement par Moniteurs diplômés d'Etat**

Venez vous renseigner

2 Rue du Général de Gaulle  
CORDON  
77166 GRISY-SUISNES

Téléphone : 06 62 36 60 41  
Téléphone : 06 70 13 79 74  
[ecuriesdarion@gmail.com](mailto:ecuriesdarion@gmail.com)

# Aéromodélisme Grisy Air Model



Le club vous présente ses activités :

- avions, hélicoptères, drones
- modèles électriques et thermiques
- écolage double commande
- initiation / formation
- gymnase
- terrain extérieur agréé DGAC



Renseignements :  
06.81.17.03.37  
grisyairmodel.com



« Pour trouver une certaine sérénité dans le monde trépidant d'aujourd'hui »

## Stage de Yoga

L'association « pas de tortue pas de lièvre » a le plaisir de vous proposer un stage de Yoga avec leur professeur :

Jane Auld, Dimanche 9 Février 2020 de 10h à 13h

Salle polyvalente de Grisy Suisnes 77166.

Ce stage est ouvert aux pratiquants de yoga souhaitant l'approfondir, ainsi qu'aux personnes voulant le découvrir. Le thème du stage est :

La pratique du yoga au rythme de l'hiver  
« En lenteur et en douceur ».

Nous allons donner de l'importance à la respiration et à son application dans les postures et aider à suspendre les tourbillons des pensées. Vous allez à travers ce dimanche matin essayer de quitter les devoirs de la vie quotidienne, familiale et professionnelle et créer de la place à l'instant présent. Au plaisir de vous voir pour partager ce moment.

Pour toutes informations contact :

Jane Auld : Tél : 07 81 85 50 16 ou à [auldpeirolo@wanadoo.fr](mailto:auldpeirolo@wanadoo.fr)

## LES TROPHÉES DE LA JEUNESSE

*La Mairie de Grisy-Suisnes a souhaité mettre à l'honneur et récompenser les jeunes dont le comportement ou les résultats sont salués par leurs clubs sportifs.*

*Un trophée leur a été remis par Monsieur le Maire et les Membres du Conseil Municipal, suivi d'une collation.*



# Culture Associations culturelles

Regroupement  
des Chats Perdus



Notre équipe de bénévoles, ainsi que tous ses matous, vous remercient du fond du coeur d'être toujours à nos côtés et vous souhaitent à tous, amis fidèles des chats, une très bonne année.



## NOS CHATistiques de 2019

Au 15 décembre

Chats recueillis : **469**

Chatons et Juniors (0 à 12 mois) : **355**

Adultes : **100** Seniors (à partir de 10 ans) : **14**

Chats adoptés : **432**

Chatons et Juniors : **308** Adultes : **116**

Seniors : **8**

Cette année encore nous avons dû assumer et soigner beaucoup de malheureux loulous avec de graves blessures ou des pathologies onéreuses. Notre budget vétérinaire s'est encore envolé !! **100500€.**

### Votre DON

vous donne droit à une réduction fiscale.

**66% de votre don est déductible de vos impôts à concurrence de 20 % de votre revenu imposable.**  
**Par exemple un don de 40 € ne vous coûte que 16,60 €**



### POUR TOUTES ADOPTIONS :

De 9 h à 12 h et 13 h 30 à 20 h - Du lundi au samedi

Tél. : 09 53 63 82 79 ou 06 52 10 13 38

Élisabeth : 06 52 96 60 07

site internet : [www.refuge-chats-perdus.fr](http://www.refuge-chats-perdus.fr)

Pour tout sauvetage ou aide à la stérilisation sur Grisy-Suisnes  
Contactez Carine : 06 47 05 61 72



**Berlioz**

Né le 04/05/2015

Identifié par puce électronique  
Type : Chat de maison  
Couleur : Noir - Pelage : Long  
Castré. Vacciné Typhus et Coryza.  
Testé FIV (Sida) et FELV (Leucose) :  
Négatif  
Santé : Il va bien,  
porteur du Calicivirus positif.  
Au refuge

Berlioz est un chat calme. A son arrivée au refuge, il était un peu timide et n'osait pas approcher mais maintenant c'est lui qui vient réclamer les câlins. Il adore venir frotter son joli minois contre votre main pour vous faire comprendre que c'est l'heure de le câliner. Berlioz n'a rien contre la présence des autres chats sans pour autant y être intéressé. Ce qu'il apprécie : un petit endroit rien que pour lui devant la fenêtre où il peut observer à sa guise tout en travaillant son bronzage. C'est un chat calme, il lui faudra donc un endroit serein et aimant où il pourra se prélasser tranquillement tout en profitant des gratouilles de sa nouvelle famille !



Vous souhaitez faire entretenir votre jardin et bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt...  
Nous vous proposons nos petits travaux de jardinage.

PETITS TRAVAUX  
DE JARDINAGE & D'ENTRETIEN  
CHEZ LE PARTICULIER

6, rue Paul Doumer 77166 GRISY-SUISNES

Pour tous renseignements s'adresser à Valérie

Tél.: 01 60 29 26 09

Mobile : 06 74 69 95 52

## Piscines - Abris - Spas - Produits - Accessoires



- Un projet Piscine,
- Un aménagement, une terrasse
- Envie d'un spa,
- Besoin de produits ?

Contactez Piscine & Paysage

**01 64 88 61 42**

**06 07 35 38 90**

Magasin

94 rue Monthety - 77340 Pontault-Combault

[www.piscinepaysage.fr](http://www.piscinepaysage.fr)

Siège social - 77166 Grisy-Suisnes

**LIVRAISON GRATUITE DE PRODUITS**





... La rencontre autrement

Quelques photos de notre soirée  
du 31 Décembre 2019

"Nouvel An, Spécial Célib"  
où la Fête et L'AMOUR s'étaient donnés rendez-vous !  
L'Amour n'est pas que dans le pré !!!  
"La Dame des Coeurs" a encore frappé !



Suivez toute notre actu.  
sur Facebook : Le Salon Grisy-Suisnes

Renseignements et réservation au : 06 23 77 38 58

Prochain rendez-vous

et Pour 2 Vrai présentent...

## Le plus grand speed-dating de France

# FLUO DATING

Vendredi 14 février 2020

- 100 célibataires dans une salle plongée dans une ambiance fluo
- Répartis par groupes d'âge, ils vont se découvrir et choisir leurs coups de coeur
- Puis place à la fête... fluc ! Le coup de coeur va-t-il naître de l'obscurité ?

**Vendredi 14 février 2020 à 20 h**

Dans un lieu de charme "surprise" (20 min. de Melun et de Sénart, 40 min. de Fontainebleau)

**39 €**

- Speed-dating
- Verre d'accueil
- Buffet salé et sucré
- Boissons soft
- Stationnement gratuit
- Accessoire fluo au choix (chapeau, collier ce fleur ou collier de perle)
- Bracelet fluo
- Stand maquillage fluo

Sur réservation uniquement sur le site [www.pour2vrai.fr](http://www.pour2vrai.fr) ou au 06 23 77 38 58

**NOUVEAUTÉ !**  
Avec ou sans rendez-vous

# LE SALON

Conseil en Image - Rencontre



Carine, et toute son équipe  
vous remercient de votre confiance,  
et de votre fidélité,  
et vous souhaitent  
une très belle année 2020.

## MASCULIN - FÉMININ

Juniors et étudiants jusqu'à 20 ans -20%

Des professionnelles au service  
de votre beauté et de votre bien-être

- CARTE DE FIDÉLITÉ -
  - NOS ENVELOPPES CADEAUX -
- sur tous nos services à partir de 25 euros

## CONSEILS ET TARIFS COMPLETS SUR DEMANDE

Mardi - mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h  
Nocturne le vendredi - Journée continue le samedi

**COIFFURE - ESTHETIQUE - ONGLERIE**  
**CONSEIL EN IMAGE - MAQUILLAGE semi-permanent**  
**U.V.A. (Cabine de bronzage agréée Verre et Quartz)**  
**PROGRAMME BEAUTE - SPECIAL MARIAGE**



Suivez toute notre actu.  
sur Facebook : Le Salon Grisy-Suisnes

Venez découvrir la différence près de chez vous !  
29, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes  
Tél. : 01 64 05 90 62 - Portable : 06 23 77 38 58

# Culture Associations culturelles

## LES RENDEZ-VOUS DU CENTRE SAISON 2020



**NOTRE DAME DES ROSES**  
Grisy-Suisnes  
centre culturel

**PÔLE MISSIONNAIRE BRIE-SENART**



### « Derrière les rideaux jaunes » Adaptation théâtrale du roman de Gérard Netter par Joël Puren.

Le Centre Culturel N-Dame-des-Roses de Grisy-Suisnes accueillera, les 22 et 23 février 2020, la Cie ASC-Michjo qui nous vient de Bretagne pour deux représentations de « Derrière les rideaux jaunes » Une énigme policière dans un contexte social actuel.



Samedi 22 février à 17 h rencontre avec Gérard Netter auteur et Docteur en psychologie clinique dans le domaine de l'éducation, qui animera une conférence échange autour du thème de « L'IDENTITE ». À 20 h 30 théâtre « Derrière les rideaux jaunes » échange possible à l'issue du spectacle avec les comédiens, le metteur en scène et Gérard Netter. Dimanche 23 février à 15 h nouvelle représentation du spectacle.

#### Contacts-réservations :

Grisy - Tabac des Roses, M. et Mme Bocquet sur place, et auprès de Danielle Gamen-Dupasquier par tél. 06.27.74.34.94 ou par mail. [daniellegd@orange.fr](mailto:daniellegd@orange.fr)  
Tarif : Adulte 8 €, 5 € pour les demandeurs d'emploi et lycéens.  
Entrée gratuite pour les moins de 11 ans.

FILM		<b>LES PÉPITES</b> Un couple de voyageurs français rencontrent au Cambodge des enfants devant fouiller dans une décharge à ciel ouvert pour survivre. Ils décident alors de se battre sans limite pour sortir ces enfants de cet enfer. Ⓞ vendredi 7 février à 20h30 • samedi 8 février à 15h00
FILM		<b>JEAN VANIER, LE SACREMENT DE LA TENDRESSE</b> HOMMAGE À JEAN VANIER, FONDATEUR DE L'ARCHE • Profondément touché par la détresse de deux personnes présentant des troubles mentaux, il décide de vivre avec eux. C'est le début de l'aventure... Ⓞ vendredi 6 mars à 20h30 samedi 7 mars à 15h
CONFÉRENCE		<b>LES PROPHÉTÉS DE L'ANCIEN TESTAMENT : L'ANNONCE DE LA PASSION (II)</b> AVEC DON RÉGIS EVAÏN • Découvrons les prophéties dans l'Ancien Testament annonçant la Passion et la Résurrection du Christ et leur réalisation. Ⓞ mercredi 18 mars à 20h30 • jeudi 19 mars à 15h
FILM		<b>LA VOIX DU PARDON</b> HISTOIRE VRAIE • Au Texas, Bart Millard, 10 ans, abandonné par sa mère, subit la violence d'un père alcoolique. Des années plus tard, il va devoir affronter son passé pour devenir artiste. Trouvera-t-il assez de foi pour pardonner à son père ? Ⓞ vendredi 3 avril à 20h30 • samedi 4 avril à 15h
CONFÉRENCE		<b>MADELEINE DELBRÈL</b> AVEC DON EMMANUEL ROUSSELIN • Madeleine Delbrèl, assistante sociale, essayiste et poétesse est une mystique chrétienne française. Cette femme hors du commun a choisi Dieu en vivant auprès des exclus et des miséreux et en incarnant le silence dans la ville. Elle devrait être prochainement béatifiée. Ⓞ jeudi 23 avril à 20h30 • vendredi 24 avril à 15h
THÉÂTRE		<b>LA CHAMBRE DES LARMES</b> DE JEAN-SÉPHYR IDOUX • Alors que Gabriel-Marie est élu pape, il entre dans « la chambre des larmes » pour se recueillir. Le nouveau vicaire du Christ se laisse d'abord envahir par le doute et prend la mesure de sa dimension humaine. Dans ce huis clos le spectateur est renvoyé à son propre questionnement ! Ⓞ samedi 25 avril à 20h
THÉÂTRE		<b>LE MYSTÈRE DE LA CHARITÉ DE JEANNE D'ARC</b> AVEC CATHERINE SALVIAT, SOCIÉTAIRE HONORAIRE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE • La prière de Jeanne telle que Péguy peut l'entendre sortir de son propre cœur, quand il cherche à représenter cette sainte, et à écouter sa prière. Ⓞ samedi 16 mai à 20h30
CONFÉRENCE		<b>PSYCHOLOGIE ET FOI CHRÉTIENNE : DEUX APPROCHES DIFFÉRENTES ET COMPLÉMENTAIRES</b> AVEC VÉRONIQUE DUCHÂTEAU • Psychologue Clinicienne diplômée en Clinique et en Psychopathologie (Lille 3). Gestalt thérapeute et Maître Praticien en hypnose Ericksonienne. Ⓞ mercredi 27 mai à 20h30
FILM		<b>SAINT PHILIPPE NÉRI</b> Dans la ville de Rome du XVIème siècle, avec joie, foi et détermination, Philippe Néri rassemble autour de lui une petite foule d'enfants ; il chante, joue et danse avec eux, leur redonnant espoir. Ⓞ vendredi 29 mai à 20h30 • samedi 30 mai à 15h

## Cours de couture

Tous les lundis de 14 h à 16 h

Grisy-Suisnes  
Centre Notre Dame des Roses  
(derrière l'église)

### SERVICES RETOUCHES

Renseignements et inscriptions  
tout au long de l'année

Contactez Laurence 06 19 85 8106

A partir du 2 août 2018,  
les clientes peuvent me retrouver au :  
1, rue Danton 77330 Ozoir-La-Ferrière

## S-Style Beauté

Le style jusqu'au bout des ongles

Envie d'embellir vos ongles, de bichonner vos mains, de changer leur aspect au gré de ses envies ? Avec S-Style Beauté vos mains, joliment décorées sur ongles naturels ou ongles en capsule deviendront le reflet de votre personnalité.

S-Style Beauté vous propose une prestation de qualité, une écoute, des conseils dans un cadre chaleureux et calme.

S-Style Beauté c'est aussi l'embellissement de vos ongles de pieds pendant les périodes des vacances d'été ! La pose de strass dentaire pour un sourire étonnant, la permanente de cil.

[www.sstylebeaute.fr](http://www.sstylebeaute.fr)

Contactez Sandrine au 06 74 38 67 47 - Email : [contact@sstylebeaute.fr](mailto:contact@sstylebeaute.fr)



## ENGLISH FOR ALL

### COURS D'ANGLAIS

POUR ADULTES, ENFANTS ET ADOS  
AVEC PROFESSEUR ANGLOPHONE  
DIPLOMEE ET EXPERIMENTEE  
POUR TOUT RENSEIGNEMENT  
CONTACTEZ [timmins@hotmail.fr](mailto:timmins@hotmail.fr)



## LE PETIT THEATRE DE GRISY

*Chers amis Grisyssoliens et cher public,*

*La troupe du petit Théâtre a eu le plaisir de jouer sa nouvelle pièce "Grand-Mère est amoureuse" dans la magnifique salle du Centre culturel Notre Dame des roses, le 14 décembre 2019.*

*Monsieur Chanussot, Maire de Grisy-Suines et Madame Muriel Girault, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, nous ont fait l'honneur de leur présence, parmi un public nombreux et très réactif.*

*L'humour de cette comédie a déclenché des salves de rires qui sont pour nous comédiens, une grande satisfaction et un encouragement.*

*A la fin de la représentation, un pot de l'amitié a rassemblé public et comédiens dans une chaleureuse ambiance.*




## CLUB DU TROISIEME ÂGE

DE GRISY-SUISNES CORDON

### TROIS ACTIVITÉS BIEN DISTINCTES, JOYEUSES ET SOLIDAIRES



• **Pour votre maintien en forme** LA SECTION GYM DOUCE, photo ci-dessus la veille de Noël!, tonique, dynamique et sympathique tous les lundis et jeudis au gymnase de 10 h 30 à 11 h 30. Responsable Babette HATTU.

• **Pour le plaisir du temps partagé,** LA SECTION JEUX DE SOCIÉTÉ organise salle F. COURBOIN, tous les mercredis de 14 h A 18 h jeux de cartes, scrabble etc... avec goûter chaleureux à 16 h.

• **Pour s'aérer, découvrir,** LE CLUB PLANIFIE DES SORTIES THÉÂTRALES, DES VISITES et VOYAGES.

**CHAQUE ACTIVITÉ ORGANISE ANNUELLEMENT UN REPAS  
AVEC PARTICIPATION FINANCIÈRE**  
( photos ci-contre de notre repas club du 5 décembre )

REJOIGNEZ NOUS, VENEZ NOUS RENDRE VISITE ET POURQUOI PAS VOUS INSCRIRE !

PRIX DE LA COTISATION POUR ADHÉRER AU CLUB 20 € PAR AN.

A BIENTÔT



## ASSOCIATION THEO SHEEP AND CO'

*L'association Théo Sheep and Co' a pour but de sauver des chèvres et des moutons de maltraitance, de les sortir de la fourrière ou encore de récupérer les abandons.*

*Nous sauvons également les NAC (nouveaux animaux de compagnie)*

*L'association est basée à Grisy-Suisnes, et nous intervenons partout en Ile-de-France.*



*Nous nous mobilisons afin que la loi sur la réglementation des ovins et caprins soit respectée (les prophylaxies, l'identification...).*

*Nous accompagnons nos adoptants dans leur démarche d'ouverture de compte afin de détenir des ovins et des caprins.*

*L'association vous fait découvrir les ovins et les caprins, lors de journées «Nourrissage» ou «Naissance» pendant lesquelles nous nourrissons ensemble les moutons et les chèvres ou, pour les plus chanceux, vous pouvez assister à une naissance. Et tout ça au prix de 2 €/personne.*

*Afin de connaître nos dates d'animation, suivez-nous sur la page Facebook Théo Sheep & Co'.*



### **Vous voulez aider l'association ?**

*C'est facile, vous pouvez adhérer à l'association au prix de 15 €/an. Cela donne un accès gratuit aux nourrissages pour la personne adhérente et 3 personnes de son choix.*

*Vous pouvez également faire des dons à l'association en demandant le formulaire de don par email ou téléphone.*



### **Vous voulez être parrain/marraine d'un mouton ou d'une chèvre ?**

*C'est 8 € minimum par mois afin que l'animal que vous parrainez puisse bénéficier de tout ce dont il a besoin : la nourriture, les frais vétérinaires, etc...*

*En cas de sauvetage, vous pouvez nous contacter au 06 66 77 79 79 ou par mail : [t.sheepandco@gmail.com](mailto:t.sheepandco@gmail.com) afin d'étudier les possibilités d'intervention.*

INSTALLATION  
DEPANNAGE - ENTRETIEN  
RAMONAGE



**Bayé Ludwig**

**CHAUFFAGE  
PLOMBERIE**



**01.64.05.92.43**

10, Avenue du Maréchal Joffre - 77166 GRISY-SUISNES



Les Serres  
de  
Villemin

**PLANTES A MASSIFS ET GÉRANIUMS**  
**Catherine et Pascal Oriot**

Vente au détail  
du lundi au samedi de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h.  
Fermé le dimanche et jours fériés

OUVERT :  
MARS - AVRIL - MAI - OCTOBRE - NOVEMBRE  
Chemin des Guigniers - 77166 GRISY-SUISNES  
**Tél. : 01 64 05 95 76**



Pour que le patrimoine de notre village ne tombe pas dans les oubliettes, l'association fait appel

**À TOUTES LES BONNES VOLONTÉS**  
afin de maintenir le fonctionnement  
et le développement du musée de la rose.

Pour nous contacter : [museedelarose@gmail.com](mailto:museedelarose@gmail.com)  
ou au 07 82 72 23 57



Ce concours, gratuit,  
est ouvert à tous les artistes,  
enfants et adultes.

L'association  
organise un Grisy-Suisnes au Gré des Roses

## Grand concours de peinture sur le thème « la Rose »



A travers cet événement,  
l'association souhaite mettre en lumière  
son musée qui retrace l'origine et l'historique  
de la culture de la rose à Grisy-Suisnes

Toutes les techniques sont autorisées : acrylique, aquarelle, gouache, huile,  
pastel, graphite et techniques mixtes.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :  
[www.museedelarose.fr](http://www.museedelarose.fr) - Tél. : 07 82 72 23 57



L'exposition des œuvres aura lieu au musée de la rose,  
du 25 avril au 10 mai 2020

Ouverture au public :  
les 25 et 26 avril / 2 et 3 mai / 9 et 10 mai 2020  
de 14 h à 18 h. Participation au chapeau.

Les 25 et 26 avril & 2 et 3 mai, lors de son passage au musée,  
le visiteur sera invité à voter pour son œuvre préférée.  
Son vote sera intégré au vote final du jury.

REMISE DES PRIX LE 10 MAI 2020  
à 16 h 30.



### Vernissage et Inauguration du MiniLab 77 Samedi 1<sup>er</sup> février 2020

Découvrez JJ Robot et Egg Bot !

Ateliers et animations

de 10 h à 12 h et 14 h à 16 h

(public adulte et enfant à partir de 6 ans)

A l'occasion de la résidence Makers en bibliothèque, nous avons conçu et fabriqué un minilab mobile pour vous proposer des ateliers et des animations autour des nouvelles technologies et plus particulièrement de la robotique.

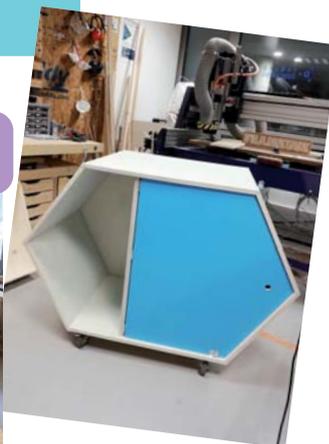
Ce projet a été réalisé grâce au soutien financier et logistique de la Médiathèque Départementale et de la CCBRC, et encadré par l'association Icietlab, qui accompagne la création de fablabs dans les territoires.

Renseignements pendant les permanences  
(mercredi et samedi de 15 h à 17 h  
et vendredi de 18 h à 19 h) au 01.64.05.98.82  
ou [bib.grisy-suisnes@laposte.net](mailto:bib.grisy-suisnes@laposte.net).

Jour 1 :  
assemblage des robots  
et conception du minilab



Jour 2 : usinage et montage du minilab  
au FabLab Descartes à Champs s/Marne



Jour 3 : finition du minilab - test des robots  
et mise au point du contenu des animations.



 [bib.grisy-suisnes@laposte.net](mailto:bib.grisy-suisnes@laposte.net)

 Bibliothèques de la CC  
Brie des Rivières et Châteaux

 @BIBGRISY

 <http://mabib.fr/millepages>

# 2019 en images...

Février :  
fabrication  
d'un attrape rêves



Avril :  
confection d'un bracelet japonais



Mai :  
exposition projet pédagogique  
Ecole Maternelle



Juin :  
atelier  
Stylo 3D  
On décore  
le jardin



Octobre :  
bricolage d'automne  
chouette et hérisson



Septembre :  
opération Agenda 2030 :  
17 objectifs de développement  
durable fixés par l'ONU.



Décembre :  
les élèves du Cycle II s'amuse  
avec les mathématiques



Décembre :  
on prépare  
la couronne  
de Noël.



## " Pour que vive la France "

*de Clément Frison-Roche mort au Mali en compagnie de douze autres soldats français engagés dans l'opération Barkhane. Le capitaine Clément Frison-Roche avait écrit durant sa formation un poème évoquant justement le fait de tomber au combat pour la France.*

*Dans ce texte il nous rappelle que nos militaires ne sont pas toujours considérés comme ils devraient l'être, que le devoir de mémoire d'un peuple pour ceux qui risquent leur vie pour le pays existe de moins en moins .*

*L'actualité cruelle qui a privé la France de 13 militaires valeureux qui luttait contre la tyrannie et l'injustice, vient nous rappeler que de nombreux soldats sont en mission et risquent leur vie chaque jour pour la liberté et la justice...*

*Partageons ce magnifique poème qui contient matière à réflexion....*

*Ainsi, toujours poussés vers une étrange quête  
Nos pères s'en allaient-ils bravant la destinée,  
Tantôt l'air abattu par le poids des conquêtes,  
Tantôt l'air guilleret de leurs jeunes années.*

*Sur les champs de bataille, côtoyant la laideur,  
Ils connaissaient la vie et ses plus tristes heures.  
Pas un ne regrettait mais tous avaient au cœur  
Ce que signifiait mourir au champ d'honneur.*

*Du plateau de Pratzen où la brume se fane,  
Des tranchées de Verdun aux rizières du Tonquin,  
Par-delà le Djebel et les vallées afghanes,  
La souffrance et la peur étaient leur quotidien.*

*Mais pour que vive la France et la gloire de son nom,  
Ils portèrent au front son prestigieux emblème,  
Et subissant l'affront jusqu'à celui suprême,  
Ils tombèrent en héros sous le feu des canons.*

*Les yeux levés au ciel implorant le pardon,  
Leurs corps meurtris exhibait une douleur extrême,  
Et dans l'ultime soupir sur leurs visages blêmes,  
Leurs lèvres murmuraient ce cantique moribond:*

*"Oh tendre France, douce gardienne de mon baptême,  
Prenez ici ma vie, je vous en fais le don,  
Veillez sur ma famille et tous les gens que j'aime,  
Et rendez je vous prie mon sacrifice fécond..."*

*Toi France, ingrate mère à la parure ternie,  
Laisseras-tu leurs cris se perdre dans la nuit ?  
Ils t'ont donné leur cœur, ils t'ont donné leur vie,  
N'est-ce pas révoltant que nul ne les envie ?*

*À tes illustres fils tombés pour la patrie,  
Plutôt que souvenir tu préfères l'oubli,  
À tes jeunes enfants disparus aujourd'hui,  
Plutôt que bienveillance tu préfères le mépris.*

*Qu'adviendra-t-il de nous ta jeune génération ?  
Parmi les injustices de tes institutions,  
Et le désintérêt de ta population,  
Ne saurons-nous jamais où part ton attention ?*

*Quel sort réserves-tu à ceux qui serviront ?  
Nulles considérations, seules quelques concessions !  
Pourtant tu le sais bien, nous qui te chérissons,  
Nous ne demandons rien qu'un peu de compassion !*

*Et s'il m'advenait un jour de périr en ton nom,  
Ce serait avec foi mais non sans une question,  
Pour que revive France et la gloire de son nom,  
Je te lancerais sans haine ce dernier affront,*

*Tandis que mon chant du cygne, funeste merveille,  
Pareil au flot gémissant de mon sang vermeil,  
Fera couler ces mots aux milles résonances:  
"France, ma France, qu'as-tu fait de ta reconnaissance*

**" Une ode à la Nation pour ne jamais oublier le sacrifice de nos soldats "**

**Le 11 Novembre 2018, comme toute la France,**

**Notre commune s'est souvenue de la GUERRE 14-18,  
en commémorant le 101<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice.**



*La pluie n'arrête pas les Braves.*

*Elle n'a pas découragé les plus convaincus par la nécessité d'être présents aux cérémonies :*

*Anciens Combattants, élus, gendarmes, musiciens, chanteurs, fidèles porte-drapeaux et population.*

*La cérémonie s'est déroulée suivant le protocole habituel.*

*Une très belle bénédiction des drapeaux en l'église Notre Dame des Roses par le Père Martin Jacques.*

*Levée des couleurs au carré militaire, recueillement sur les tombes des soldats, dépôt de gerbe.*

*Retour en cortège vers le monument aux morts.*

*Ici c'est encore pire qu'au cimetière, nous sommes en plein vent et la pluie tombe en rafales.*

*Jean-Marc CHANUSSOT Maire et Michel LE NEDIC Président des Anciens Combattants ont fait lecture des discours pour rendre hommage aux disparus des différents conflits. Les gerbes sont déposées en signe de reconnaissance. La minute de silence, sorte de prière républicaine est précédée d'un sobre « Aux morts ».*

*A cet instant nos pensées vont vers ceux que nous n'avons pas connus, mais qui comme nous habitaient cette commune et qui sont partis mourir pour la France.*

*Après le silence, retentit l'hymne national, cette Marseillaise interprétée par la chorale « la clé des chants » qui, malgré les mauvaises conditions météo n'a pas failli à son engagement.*

*Courageusement, L'Harmonie des Gués de l'Yerres, sous les parapluies, a accompagné de son mieux, toute cette cérémonie. Nous songerons pour les années à venir à une meilleure protection, indispensable pour les instruments de musique entre autres. Le salut aux drapeaux battus par le vent et dégoulinants de pluie a clôturé cet instant solennel.*

*La « mise au sec » dans la Salle Polyvalente autour du verre de l'amitié offert par la Municipalité, a été d'un grand réconfort.*

*Je vous remercie de votre présence et compte sur vous, encore plus nombreux, pour les cérémonies à venir.*

*N'oubliez pas de venir visiter et de faire connaître le P'TIT MUSÉE des Anciens Combattants situé près de la Mairie.*



*Michel LE NEDIC, Président des Anciens Combattants.*



**Au Coeur de Soi**  
L'équilibre et le bien être pour tous  
**Sandrine DELHOMME**

**06 73 18 98 71**  
Consultations sur RV  
Cabinet privé  
9 Rue Paul Doumer  
77166 GRISY SUISNES

**HYPNOSE - SOPHROLOGIE**  
Certificat Professionnel Inscrit au RNCP  
Certifiée Maître Praticienne en Hypnose

[www.centre-hypnose-brie-77.com](http://www.centre-hypnose-brie-77.com)  
[www.sandrinedelhomme-sophrologue77.com](http://www.sandrinedelhomme-sophrologue77.com)



Chambre  
Syndicale de la  
Sophrologie

**BEMA MULTIFONCTIONS**

**Besoin d'un coup de main ?**

**Bernard, Homme toutes mains vous propose :**

- Jardinage - Pelouse, déchets verts, entretien extérieur...
- Mécanique - Entretien et réparation de véhicule, vidange...
- Petits travaux et bricolage - Petite plomberie, serrurerie...
- Réparation en tout genre - Montage et réparation de meubles
- Promenade de vos animaux de compagnie
- Petites pannes en tout genre - Électroménagers...

**Tél. 06 87 70 55 69**  
[bema.multifonctions@gmail.com](mailto:bema.multifonctions@gmail.com)



# Les Grandes Voix Cosaques de Kouban

Solistes issus des Choeurs de l'Armée Rouge



En 1<sup>ère</sup> partie la Chorale



«LA CLÉ DES CHANTS DE GRISY»

**EGLISE NOTRE DAME DES ROSES**

1, rue de la Légalité à GRISY-SUISNES (77166)

**Dimanche 1er mars 2020 à 15h00**

Vente des Billets:

- Au Tabac des Roses 10, Place de la Mairie à Grisy
- Par internet:  
<https://www.payassociation.fr/lacledeschantsgrisy/billetterie>
- Sur place le jour du concert (limite des places disponibles)

Pour tous renseignements complémentaires  
faire un mail à "lacledeschantsgrisy@gmail.com"  
ou téléphoner au "0685316601"

18 € en pré-vente / 20 € le jour du concert  
Gratuit pour les moins de 15 ans

Editeur responsable: Paul de Briey - Ne pas jeter sur la voie publique



## GROSSE ACTUALITE EN 2020 POUR LA CHORALE « LA CLE DES CHANTS DE GRISY »

La Chorale de Grisy vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2020.

**Nous avons le plaisir d'accueillir en l'Eglise de Grisy-Suisnes : Les Grandes voix Cosaques de Kouban pour un concert EXCEPTIONNEL le 1<sup>er</sup> mars 2020 à 15 heures.**

L'ensemble KOUBAN est un ensemble de renommée internationale que se produit en France, Grande Bretagne, USA et Suisse. Cet ensemble contemporain puise son inspiration aux sources mêmes de la tradition, réunissant les plus belles voix d'opéras prestigieux, tels que Saint-Pétersbourg, Moscou, Kiev etc. Il est placé sous la direction d'Andrei Kikéna ténor, ancien chef des chœurs de l'Armée rouge et directeur des chœurs de l'Opéra de l'Académie Nationale de musique de Kiev.

Au programme chants populaires célèbres cosaques et russes mettant en valeur les performances exceptionnelles des puissantes voix masculines, transportant leur public dans l'ambiance chaude de l'Ukraine ou de la région de Novgorod. Que du plaisir pour le public !

Ils nous font l'honneur de nous proposer d'interpréter quelques airs de notre répertoire en 1<sup>ère</sup> partie de leur concert. Vous trouverez tous les renseignements et modalités de réservations ci-contre.

**Puis, après le succès remporté en 2019 nous vous proposons de vous divertir en chansons pour la 2<sup>ème</sup> SOIREE KARAOKE organisée le SAMEDI 25 AVRIL 2020 à 20 h Salle polyvalente.**

**Repas convivial pour débiter la soirée, puis place aux chanteurs amateurs dans une ambiance conviviale et bon enfant. Attention places limitées !**

Vous pouvez dès maintenant pré-réserver vos places sur notre adresse mail, en indiquant : vos nom, prénom et numéro de téléphone et le nombre de places souhaitées. N'hésitez pas, une bonne soirée en perspective vous attend !

La Clé des Chants de Grisy est une chorale mixte composée de choristes amateurs dirigée depuis trois ans par notre Chef de Chœur Lionel Charrasse. Notre répertoire est varié, français et international, populaire, classique, jazz etc. un seul mot d'ordre, nous faire plaisir dans une bonne ambiance, il n'est pas nécessaire de connaître la musique ou de savoir lire une partition.

Nous sommes amenés à nous produire lors de diverses manifestations tel que : Vœux du Maire de Grisy, Cérémonies du 8 mai et 11 novembre, Noël des enfants de Grisy, Scène ouverte d'Evry-Grégy sur Yerres, Ouverture du marché de Noël de Brie Comte Robert, Concert à l'Eglise d'Evry- Grégy.



**L'aventure vous tente ?** Vous pouvez à tout moment nous rejoindre en venant faire un essai de 2 séances sans engagement le lundi de 20 h 30 à 22 h (Salle à l'arrière de la mairie). Nous serons enchantés de vous accueillir.

**Pour nous contacter : [lacledeschantsgrisy@gmail.com](mailto:lacledeschantsgrisy@gmail.com)**



**Vente aux professionnels & particuliers**



**GRISY MATERIAUX**

**TOUT POUR LA CONSTRUCTION**

**FOURNITURE DE MATERIAUX POUR LE GROS OUVRE**

**Livraison sous 48 h sur chantier**

- Plâtre - Isolation - Bois - Panneaux
- Assainissement - Etanchéité - Fixation
- Outillage - Quincaillerie - Protection

**Ouvert du Lundi au Vendredi : 7h -12h / 13h30 - 17h30  
Samedi : 7h30 - 13 h**

rue de la Gare - 77166 Grisy-Suisnes  
**Tél. 09 66 84 93 38 - Portable : 06 33 49 67 31**



**[grisymateriaux@orange.fr](mailto:grisymateriaux@orange.fr)  
[www.grisy-materiaux.fr](http://www.grisy-materiaux.fr)**



**La viabilité en toute compétence**

**TP 2000 SAS**

**TRAVAUX PUBLICS  
VOIRIE  
ASSAINISSEMENT  
AMENAGEMENT URBAIN**

24, rue Raoul Dautry  
77340 PONTAULT - COMBAULT  
**Tél. 01 60 29 42 72 - Fax. 01 60 29 22 07**

**[www.tp-2000.fr](http://www.tp-2000.fr)**



Martine EMARRE  
Présidente  
du Comité des fêtes



## Marché de Noël

*Notre marché de Noël 2019 a encore été une belle réussite.*

*Nous avons reçu de nombreux exposants et les visiteurs, parfois venus de loin, ont répondu présents.*

*Pour la première fois, le comité des fêtes a organisé une tombola avec des lots fournis gracieusement par les exposants. Le dimanche soir lors du tirage vingt-huit gagnants ont eu la joie de recevoir un magnifique lot dont le premier avait une valeur de près de 150 euros.*

*Les enfants ont rencontré le Père Noël. Ils ont pu rédiger leur lettre à son intention et l'ont glissée dans la boîte aux lettres qu'il a emportée le soir avec lui.*

*Le stand restauration aux accents de Noël, vin et chocolat chauds, sandwich raclette et jambon de montagne, crêpes etc... a ravi petits et grands et contenté tous les appétits.*

*A l'année prochaine.*



## Noël des enfants



Un flyer annonçait cette année

**« Une énorme surprise à l'occasion du Noël des enfants ».**

*Ce 15 décembre, tant attendu par la jeunesse de notre commune était enfin arrivé. C'était le moment de découvrir cette énorme surprise, offerte par le comité des fêtes. Les plus matinaux sont arrivés dès l'ouverture.*

*Ils ont franchi la porte du gymnase et là, la surprise et l'étonnement des enfants et de leurs parents se lisaient sur leur visage.*

*Tout un parc de jeux s'offrait à eux, des structures gonflables, des jeux en bois, tout un monde merveilleux. Ils allaient pouvoir s'amuser sans compter. Même les parents ont pu tester leur agilité et leur réflexion avec les jeux en bois.*



*L'après-midi, il restait peu de place dans le gymnase, les parents et leurs enfants étaient nombreux.*

*Puis vint le moment d'accueillir le Père Noël, en personne, venu distribuer des chocolats aux enfants de la commune en se prêtant, de bonne grâce, aux objectifs des nombreux photographes.*

*La journée s'est terminée par des chants de Noël entonnés par la chorale de Grisy «la clé des Chants» suivi d'un goûter offert à chaque enfant mais aussi à quelques adultes bien gourmands.*



**Un grand merci aux personnes venues grossir les rangs des bénévoles pour cette journée et qui ont assuré la sécurité des enfants sur les structures gonflables.**





Catherine Oriot  
Adjointe  
aux affaires sociales



Elisa Mongeau  
Agent chargée  
du CCAS

## Rappels :

Le CCAS peut vous aider et vous orienter dans vos démarches administratives, remplir différents dossiers, instruire les demandes de domiciliation pour les personnes sans domicile stable.

**Si vous souhaitez contacter le CCAS vous pouvez appeler au 01 64 05 99 88**

**Ou envoyer un mail à : [elisa.mongeau@grisy-suisnes.fr](mailto:elisa.mongeau@grisy-suisnes.fr)**

**La permanence CCAS a lieu en Mairie les mardis de 14 h à 17 h**

**CONSEILS JURIDIQUES** Une permanence juridique se tient en mairie, tous les 2<sup>ème</sup> Vendredis et 4<sup>ème</sup> mercredis de chaque mois, dans les locaux de la mairie à titre gratuit. Sur rendez-vous en appelant le CCAS au 01 64 05 99 88.

**Le repas des seniors s'est déroulé au Chalet du Moulin à Chailly-en-Bière. Il y a eu 76 participants.**

## Conférence 2020



Après le succès des précédentes conférences en 2019 sur la « nutrition » et sur le « sommeil » une nouvelle conférence est prévue **jeudi 6 février 2020 à 14 h sur « la prévention des chutes » animée par un ergothérapeute.**

## Ticket jeune



Comme chaque année, **156 jeunes de moins de 18 ans** ont pu bénéficier du ticket jeune pour leurs activités sportives, d'une valeur de 20 €.

### 7 Caisse départementale d'aide au logement C.A.D.A.L.

SEINE-MARNE LE DÉPARTEMENT

#### LA CAISSE DÉPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT 77

Créée et financée par le Département de Seine-et-Marne et subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne propose des prêts pour aider au financement dans l'habitat pour :

- ACCESSION à la PROPRIÉTÉ
- CONSTRUCTION
- ACQUISITION de NEUF ou d'ANCIEN
- RACHAT de SOULTE
- TRAVAUX d'AGRANDISSEMENT, d'AMÉLIORATION, de RENOVATION, d'ADAPTATION, de RÉHABILITATION
- TRAVAUX de COPROPRIÉTÉ

Certaines conditions sont demandées pour pouvoir bénéficier de ces prêts :

- L'habitation doit se situer en Seine-et-Marne et doit constituer la résidence principale et personnelle du demandeur.
- Appliquer le barème des ressources CADAL

Composition du foyer	Plafond de ressources	Montant maximum du prêt
1 personne	26 500 €	10 000 €
2 personnes	36 200 €	
3 personnes	43 800 €	
4 personnes	46 500 €	
5 personnes	52 300 €	
6 personnes	59 100 €	
7 personnes et +	65 500 €	

**MONTANT DES PRÊTS**

- CONSTRUCTION et ACQUISITION : Prêts de 10 000 €
- AGRANDISSEMENT et AMÉLIORATION : Prêts jusqu'à 10 000 € du coût des travaux, des matériaux, de la quote-part ou du reste à charge après les subventions, les aides, l'éco-prêt à taux 0 %, les prêts 1 %, etc.

**TAUX D'INTÉRÊT**

- 1 % → CONSTRUCTION et ACQUISITION
- 1.5 % → AGRANDISSEMENT et AMÉLIORATION

**DURÉE DE REMBOURSEMENT**

- 3, 5, 7 ou 10 ans suivant la nature du projet.

Adresse postale : C.A.D.A.L. Hôtel du département CS 50377 77010 MELUN cedex

Bureaux : C.A.D.A.L. 3 rue Paul Cézanne La Rochette 77000 MELUN

Coordonnées : 01 60 65 94 88 01 64 87 95 07 [contact@cada177.fr](mailto:contact@cada177.fr) <http://cada177.wix.com/cada177>



**Le CCAS a distribué 195 colis de Noël à nos seniors de plus de 70 ans les 3 et 4 Décembre 2019 autour d'une boisson chaude.**





Muriel Girault  
Adjointe chargée  
de la communication



Pauline Compagnon  
Agent chargée  
de la communication

De façon à travailler en proximité avec vous, Grisyssoliens et Grisyssoliennes, nous souhaitons vous faire participer activement aux décisions concernant la vie communale.

## APPEL A PROJETS



**Le but est de recueillir vos idées sur un sujet précis, structurant et important pour la vie et l'avenir de notre commune : la redynamisation du centre-bourg.**

Sur notre site [www.grisy-suisnes.fr](http://www.grisy-suisnes.fr) ainsi qu'en mairie (version papier) est disponible un dossier vous permettant de nous présenter un projet concernant l'occupation du terrain situé rue madame Hégot - voir plan ci-contre - terrain dont la mairie est propriétaire et dont l'acquisition a été faite pour revitaliser le centre-bourg.

Ce dossier comportera les données nécessaires à votre réflexion :

- Plans
- Règles d'urbanisme
- Besoins communaux



Vous pouvez encore déposer vos projets et idées. Ils seront tous examinés et étudiés avec la plus grande attention.

Les projets seront tous confrontés et comparés les uns aux autres, mis en perspective avec nos besoins et leur faisabilité et pertinence seront débattues.

Tous les porteurs de projets recevront une réponse et seront invités à participer au choix du projet final.

Puisque c'est aussi le rôle de l'équipe d'élus, nous avons bien sûr aussi nos propositions et nos idées qui seront, au même titre que les vôtres confrontées et comparées à vos projets et vos propositions.

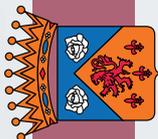
## Petit-Déjeuner avec les commerçants, artisans et industriels de la commune

**Le 6 décembre 2019 a eu lieu une rencontre avec les entrepreneurs et commerçants de notre commune.**

Ils ont pu nous soumettre leurs suggestions, leurs idées, leur propositions pour que nous puissions faciliter leur implantation et leur réussite sur notre territoire.

Les échanges ont été riches et constructifs. Nous allons étudier leurs propositions et revenir vers chacun d'entre eux pour leur proposer une solution. Nous remercions tous les participants et renouvelerons l'expérience avec tous ceux qui n'ont pas pu se déplacer le 6 décembre dernier.





# Présentation des services de la ville

*Ce trombinoscope doit permettre aux administrés d'identifier les agents qui composent les services municipaux*

Policier municipal  
En cours de recrutement

## RESPONSABLE DES SERVICES



Philippe HALLEPÉE

## RÉFÉRENTE CANTINE



Marie-France BLANPAIN



Elisa MONGEAU  
CCAS  
SCOLAIRE  
ELECTIONS  
Secrétariat du Maire



Céline VERNET  
ASSOCIATIONS  
ACCUEIL  
ETAT CIVIL  
CIMETIÈRE



Pauline COMPAGNON  
FINANCES  
COMMUNICATION



Anne-Marie AMARAL  
URBANISME



Anne RICHARD  
RESSOURCES  
HUMAINES

## RÉFÉRENT TECHNIQUE & HYGIÈNE



Jean-Philippe CADET



Lewin TEOFILA



Isabel SA CRUZ  
MONSALVARGA

E. HERVÉ

## TECHNIQUE



Pascal BENETON



Richard LECOINTRE



Thomas SAMOEY



Jean-Marc HORRY



Julie BLANPAIN

## RÉFÉRENTE ATSEM



Marie-France BLANPAIN



Fatima DIAS RIBEIRO



Michelle GUERRIN

## HYGIÈNE DES BÂTIMENTS



Fatia ROBIC



Sylvie GUYOT



Catherine PRUVOT

# Des Grisyssoliens à l'honneur

**Depuis 10 ans,  
leur cuisine traditionnelle et généreuse  
enchante nos papilles.**

Maurice, chef cuisinier, son épouse et leurs deux enfants mettent tout leur cœur pour faire vivre ce restaurant de proximité. Des travaux d'embellissement, un menu copieux et bon marché, un plat unique traditionnel le jeudi, une ambiance chaleureuse et familiale, voilà les ingrédients de leur longévité et de leur réussite.

Si vous êtes des habitués, vous ne pourrez qu'approuver. Si ce n'est pas encore le cas, venez tester et vous ferez une heureuse découverte.

**Bar-restaurant ouvert  
du lundi au vendredi de 7 h 30 à 15 h.**



**Le 24 novembre 2019, en Pologne avait lieu les championnats du monde IKMF de kettlebell sport marathon. Deux représentants de l'association Iron18 de Grisy-Suisnes étaient sélectionnés. Mickael Alves Rodrigues en équipe de France professionnel et Sauveur Demaya en équipe de France amateurs.**

Sauveur Demaya remporte la médaille d'or en jerk 1 h à 16 kg, une vraie progression sachant qu'il y avait une grosse concurrence. Mickael Alves Rodrigues a effectué son gros retour à l'international de la meilleure des manières en décrochant la médaille d'argent en catégorie professionnelle, sur 30 min no stop à 32 kg en jerk. L'aboutissement d'une longue et dur préparation. C'est une fierté pour moi d'être revenu dans le top mondial !

## INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER !



Vous serez averti des manifestations, évènements, travaux et d'autres informations générales et collectives sur la vie communale, vous pouvez dès à présent vous rendre sur le site internet de la commune ( <http://www.grisy-suisnes.fr/> ) sur lequel vous pourrez vous inscrire ou envoyer un mail à l'accueil de la mairie à [accueil@grisy-suisnes.fr](mailto:accueil@grisy-suisnes.fr). Il n'y aura ni publicités ni informations à caractère commercial.

**ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020**

Pour **VOTER** les **15 ET 22 MARS**  
vous avez jusqu'au **7 FÉVRIER 2020**  
pour **VOUS INSCRIRE SUR LES**  
**LISTES ÉLÉCTORALES :**

- Sur Internet**  
www.demarches.interieur.gouv.fr  
rubrique « Élections »
- En mairie**  
en personne ou en mandatant un tiers
- Par courrier**  
en écrivant à votre mairie
- Informations**  
www.demarches.interieur.gouv.fr  
www.service-public.fr  
ou contactez votre mairie



## Nos offres d'emplois et de stages :

### Policier Municipal

Ce poste est pour un policier municipal (H/F) expérimenté qui :

- souhaite s'investir dans une création de poste
- apprécie à la fois les relations humaines et les missions administratives
- a une bonne condition physique et sait faire preuve de maîtrise de soi
- s'épanouit dans les missions de prévention et de surveillance nécessaires au maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. (Recueil des candidatures en cours)

### Stages conventionnés de 2 mois

(ou au moins 308 h si discontinu)

- Services Techniques (Bâtiment, Voirie, Espaces verts)
- Services Administratifs (Urbanisme, Finances, Communication, Etat Civil, Elections, RH...)

### Pour postuler :

Merci d'adresser votre CV et une lettre de motivation à [anne.richard@grisy-suisnes.fr](mailto:anne.richard@grisy-suisnes.fr).

Bien sûr, vous pouvez aussi déposer votre dossier de candidature à la mairie ou l'envoyer par courrier.



**ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020**

- Les élections municipales sont prévues les Dimanches 15 et 22 Mars 2020.
- Il est nécessaire de demander à être inscrit avant le 7 Février 2020.
- Les inscriptions sont automatiques pour les jeunes de 18 ans, ainsi que pour les personnes ayant obtenu la nationalité française en 2020.
- Il est préférable de vérifier votre inscription en mairie ou sur le site : [service-public.com](http://service-public.com) rubrique : [citoyenneté-élections](http://citoyenneté-élections).

**PAPI, N'OUVRE PAS AUX INCONNUS !**

Attention aux vols par ruse

**LE VOL PAR RUSE QU'EST-CE QUE C'EST ?**

UN OU PLUSIEURS INDIVIDUS USURPENT UNE FAUSSE QUALITÉ OU INVENTENT UN PRÉTEXTE POUR S'INTRODUIRE AU DOMICILE D'UNE PERSONNE ET DÉTOURNENT SON ATTENTION DANS L'OBJECTIF DE LUI DÉROBER UN BIEN OU DE LUI SOUSTRARE UNE IMPORTANTE SOMME D'ARGENT EN CONTREPARTIE D'UN BIEN OU D'UN SERVICE.

**POUR RENTRER DANS VOTRE DOMICILE, LES VOLEURS PEUVENT :**

- Inventer toutes sortes de prétextes : simulation d'un malaise, besoin de boire un verre d'eau, signature d'une pétition, perte d'un animal...
- Prétendre une fausse qualité : faux policier, pompier, employé de mairie.
- Se présenter comme étant des agents du gaz, de l'électricité, des eaux, de la Poste, des faux techniciens (plombier, installateur d'alarme, de détecteur de fumée, de téléphonie...).

**COMMENT VOUS PROTÉGER ?**

- Limitez l'accès à votre domicile : équipez votre porte d'un système de fermeture fiable : judas (cailleton), entrebâilleur.
- N'ouvrez pas la porte à un Inconnu, demandez à voir une carte professionnelle ou un justificatif de passage. En cas de refus, ne le laissez pas entrer.
- Lorsque vous êtes avisé de passage d'une personne par téléphone, par courrier ou par voie d'affichage dans le hall de votre immeuble, assurez-vous auprès de l'organisme d'origine, votre bailleur, syndic, voisins, de la réalité de cette visite. Dans la mesure du possible, demandez à un voisin, ami, membre de votre famille d'être présent le temps de la visite.
- Si vous vérifiez la qualité de votre interlocuteur, n'utilisez jamais les numéros fournis par cette personne, utilisez ceux en votre possession (factures, courriers, appel d'urgence...)
- N'inscrivez jamais « Monsieur ou Madame Y », « veuf ou veuve X » sur votre boîte aux lettres, vous donneriez l'information aux personnes malveillantes que vous vivez seul(e).
- Changez les serrures lorsque vous perdez vos clés.

**FAUX POLICIER, POMPIER, GENDARME, PLOMBIER... EN CAS DE DOUTE, COMPOSEZ LE 17 OU LE 112 !**



**iad**  
iadfrance.fr

Votre **conseillère en immobilier**  
vous présente ses  
**Meilleurs vœux**

**Sandrine DURAND**  
**06 40 95 19 98**

Un projet immobilier en 2019 ? Contactez-moi !

Réseau de proximité   Honoraires adaptés   Large diffusion des annonces   Recherches personnalisées



## CEREMONIE

## NOUVEAUX ARRIVANTS - MEDAILLES DU TRAVAIL

Comme chaque année, les cérémonies des nouveaux arrivants, et de remise des médailles du travail se dérouleront le même jour, à savoir **le samedi 25 avril 2020 à 15 h** en salle du conseil municipal.

Les personnes nouvellement installées sur la commune de Grisy-Suisnes sont invitées à se faire connaître via le coupon réponse ci-dessous à retourner en mairie ou bien en envoyant un mail à [accueil@grisy-suisnes.fr](mailto:accueil@grisy-suisnes.fr)

### COUPON REPONSE - NOUVEAUX ARRIVANTS

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse: .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Date d'installation : .....

Nombre de participants : .....

**A retourner : Mairie - Place de la Mairie - BP 1 - 77166 GRISY-SUISNES**



## Naissances

Liste des naissances dont les parents ont autorisé la publication.

29/01/2019	SAMAR Bryan, Neyson	19/07/2019	RIBEIRO ALEXANDRE Diogo, Anibal
22/02/2019	GOMES Nina	30/07/2019	DIALLO PATU Alyssa
25/02/2019	TEBBACHE VAZ DA SILVA Nadia, Arminda, Zohra	05/08/2019	RIBEIRO MUSSATTI Colyne, Célèste, Camille
18/03/2019	SARRASIN Maxime, Bruno, Lucas	06/08/2019	IZQUIERDO IZQUIERDO MARAIS Luna, Sylvie
26/03/2019	RUE Evan, Alexis	05/09/2019	PAIS PASSEIRA Simon
04/05/2019	CANAUD Lara, Sylvie	12/09/2019	CARPENT Louise, Capucine
13/05/2019	CHENAIE LENOIR Ninon	16/10/2019	MILONET Giulia, Corinne
28/05/2019	DERAMCHI GHANCHI Aden	06/11/2019	ESPINETA Zoé, Sylvie, Marina
09/06/2019	LOISON Téa, Johanna, Anaïs	12/11/2019	DETRY SISMEIRO FRANCISCO Anastasia, Emilie, Josiane
14/06/2019	PAINT Matthew, Mario	28/11/2019	LARME DORKELD Kurt, François, Freddy
16/07/2019	PERRETON Laura, Elise	29/11/2019	PÉREZ KANTE Ali, Zakaria, Driss
		30/11/2019	SILVA Elaydan

## Mariages



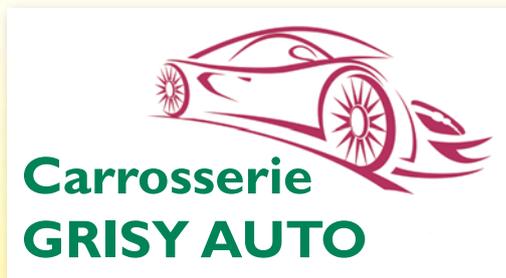
06/04/2019	MOTA Juliana - ESTESO Yann
27/04/2019	COCHET Célia - ROUSSEAUX Jérémy
11/05/2019	PITOUT Patricia - BIENFAIT Jean-René
29/06/2019	LAURET Elisabeth - GARCIA Francis
14/09/2019	BOZKURT Bahar - BOZKURT Abbas
28/09/2019	TROUET Marion - HOUANG Vincent
12/10/2019	ANTOINE Nelly - NUNES Mickaël
09/11/2019	BENET Dominique - CAUCHET Marc



## Décès

07/01/2019	MELKONIAN Olivier, Christian, Patrick
28/01/2019	PICOT Stéphane, Thierry
07/02/2019	SEIGLE Danielle, Odette
19/05/2019	LEMAÎTRE André, Lucien
31/05/2019	GUICHET Armand
26/07/2019	PIQUET Albert, Georges
26/09/2019	DE SOUSA PINTO SOARES Artur, Jorge
19/12/2019	BRUNET André
29/12/2019	FRANCÈS Jacqueline, Juliette

## Carrosserie - Peinture - Entretien



**AUTO - MOTO**  
TOUTES ASSURANCES

26 TER, RUE MADAME HÉGOT  
77166 GRISY-SUISNES

**TÉL. : 06 76 35 77 96**



Tél. 01.60.62.70.13  
13, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes

Du mardi au samedi : 7 h - 12 h 45 - 16 h - 19 h 30  
Le dimanche matin : 7 h - 13 h



## Calendrier des manifestations

### Février

**CONFÉRENCE**  
**SUR LA PREVENTION DES CHUTES - MSA**  
Jeudi 6 février 2020 - 14 h à 16 h  
Salle Mme HÉGOT

### Mars

**CONCERT**  
**LA CLÉ DES CHANTS & GROUPE KOUGAN**  
Samedi 1<sup>er</sup> mars 2020 - 15 h  
Eglise de Grisy-Suisnes

**ELECTIONS MUNICIPALES 2020**  
1<sup>er</sup> tour : Dimanche 15 mars 2020  
Salle polyvalente et Salle François COURBOIN  
2<sup>ème</sup> tour : Dimanche 22 mars 2020  
Salle polyvalente et Salle François COURBOIN

**CÉRÉMONIE DU 19 MARS**  
**FRATERNELLE DES ANCIENS COMBATTANTS**  
Jeudi 19 mars 2020 - 11 h 30  
Monuments aux Morts

### Avril

**CHASSE AUX ŒUFS - COMITÉ DES FÊTES**  
Dimanche 5 avril 2020 - 10 h à 12 h  
Place de la mairie

**MÉDAILLÉS DU TRAVAIL / NOUVEAUX ARRIVANTS**  
Samedi 25 avril 2020 - 15 h  
Salle du conseil municipal

### Mai

**COMMÉMORATION VICTOIRE DU 8 MAI 1945**  
Vendredi 8 mai 2020 - 11 h 15  
Monument aux morts

**FÊTE FORAINE**  
Vendredi 8 mai 2020 - à partir de 14 h  
jusqu'au dimanche 10 mai 2020

**BROCANTE - COMITÉ DES FÊTES**  
Jeudi 21 mai 2020  
Place de la mairie

## NUMEROS D'URGENCE

- ▶ SAMU : 15
- ▶ Police : 17
- ▶ Pompiers : 18
- ▶ Appel d'urgence européen : 112
- ▶ Centre Anti-Poison : 01 40 05 48 48 (Paris)
- ▶ SOS Médecins : 0 820 07 75 05

## SERVICES MEDICAUX LOCAUX

- ▶ GREFFE Jérôme - Podologue : 01 64 05 95 95
- ▶ DELELIS Mélanie - Infirmière : 06 82 83 46 54
- ▶ MAUPIN Angélique - Infirmière : 06 65 00 26 17
- ▶ MUNOZ Nathalie - Infirmière : 06 22 93 60 40
- ▶ DELHOMME Sandrine - Sophrologue : 06 73 18 98 71
- ▶ BAZENET Marion - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ COCHET Amélie - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ MORANDI Stéphanie - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ CHONIGBAUM Franck - Kinésithérapeute : 01 60 62 26 26
- ▶ PONSOT Aude - Kinésithérapeute : 01 60 62 26 26 - 06.62.61.48.13

## TELEPHONES PRATIQUES

- ▶ Gendarmerie de Coubert : 01.64.06.66.78
- ▶ École maternelle La Ruche : 01.64.05.96.40
- ▶ École élémentaire Champ Fleuri : 01.64.05.94.43
- ▶ Bibliothèque de Grisy-Suisnes : 01.64.05.98.82
- ▶ C.N.D.R. : 01.64.05.91.01 - 07.81.75.63.56
- ▶ Pôle emploi 3949 -  
Rue du 19 mars 1962 77170 BRIE COMTE ROBERT
- ▶ CAF 08.20.25.77.10 -  
21, 23, avenue du Général Leclerc 77000 MELUN
- ▶ CPAM 3646 -  
CPAM de Seine et Marne 77605 MARNE LA VALLÉE CEDEX 3
- ▶ LA POSTE 3631 - 4, rue des Fleurs 77166 GRISY-SUISNES
- ▶ URGENCE ENEDIS : 09.72.67.50.77
- ▶ URGENCE GAZ : 08.00.47.33.33

LE JEUDI  
A GRISY-SUISNES  
Place de la Mairie



L'ouverture de la mairie le samedi matin est un accueil destiné à recevoir les dépôts de dossiers et apporter des renseignements courants.

Les demandes de renseignements ou de services spécifiques qui ne peuvent y être satisfaites, seront transmises au service compétent.

Une boîte aux lettres est à votre disposition sur la porte de la mairie, pour tout dépôt de document.

*Un service d'astreinte est disponible en dehors des horaires d'ouverture de la Mairie au 07 87 72 18 40, en cas d'urgence uniquement.*

## CALENDRIER de COLLECTE

### DÉCHETS MENAGERS CHAQUE MARDI

Lundi 10 février	TRI SELECTIF
Vendredi 21 février	ENCOMBRANTS
Lundi 24 février	TRI SELECTIF
Lundi 9 mars	TRI SELECTIF
Vendredi 20 mars	ENCOMBRANTS
Lundi 23 mars	TRI SELECTIF
Lundi 6 avril	TRI SELECTIF
Vendredi 17 avril	ENCOMBRANTS
Lundi 20 avril	TRI SELECTIF
Lundi 4 mai	TRI SELECTIF
Vendredi 15 mai	ENCOMBRANTS
Lundi 18 mai	TRI SELECTIF
Lundi 1 juin	TRI SELECTIF
Vendredi 19 juin	ENCOMBRANTS
Lundi 15 juin	TRI SELECTIF

## GRISY-SUISNES



ORDURES MENAGERES : LE MARDI



COLLECTE SÉLECTIVE : LE LUNDI EN SEMAINE IMPAIRE



ENCOMBRANTS : LE 3<sup>ème</sup> VENDREDI DU MOIS



*Toute l'équipe municipale*



*vous présente ses Meilleurs Vœux  
pour la nouvelle année.*